

Pôle finances

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2019_593
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

04 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. permet à l'assemblée délibérante de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et de débattre de ses priorités. Le rapport présenté en annexe aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont disposera le budget de l'année 2020 pour accomplir les objectifs du mandat.

Ce rapport sera transmis au Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil municipal. Il sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville et dans les mairies déléguées dans les quinze jours suivant la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

Le Maire,
Benoît ARRIVE

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le



ID : 050-200056844-20191218-DEL2019_593-DE

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 103
Date de la convocation et de son affichage : 9 décembre 2019
Date d'affichage du compte rendu : 23 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix neuf, le seize décembre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 9 décembre 2019 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BONHOMME Serge (arrivée à 18h09) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (arrivée 17h23) - CHEMIN Sylvain - CONDETTE Christophe - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESPLAINS Isabelle - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (mandataire DESPLAINS Isabelle à son départ 17h53 et jusqu'à son arrivée 20h52) - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine (mandataire EUDET Yveline jusqu'à son arrivée 17h31) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUILLOT Marie-Annick (mandataire REY Michel jusqu'à son arrivée 18h18) - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h33) - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine – JAUNAIT Annick (mandataire LEBONNOIS Marie-Françoise à son départ 20h33)- JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice – LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne –LEFRANC Bertrand (mandataire BAUDIN Philippe à son départ 19h17) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire ROUSSEL Pascal à son départ 19h53) - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LERECULEY Daniel (arrivée 18h12) - LEROUX Patrick - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARIVAUX Isabelle (arrivée 17h16) - MARTIN Patrice (arrivée 17h25) – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POUTAS Louis - RENARD Nathalie (mandataire SEBIRE Nelly à son départ 20h04) - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (arrivée 17h29 – mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h01) - ROUXEL André (arrivée 17h21) - SÉBIRE Nelly - SOURISSE Claudine (mandataire LORIMIER Monique à son départ 19h56) – TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSES - BERNARD Christian (mandataire FAGNEN Sébastien) - BIHET Pierre - BRANTONNE Pascal (mandataire DUPREY Catherine) - CAUVIN Bernard (mandataire BOUSSELMAME Nouredine) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire LUCE Christophe) - CORPEL Sophie - DESNOUES Marylène (mandataire ADAM Michel) - DUFOUR Christine(mandataire LAINE Sylvie) - GOUREMAN Paul (mandataire MAGHE Jean-Michel) - GUEGAN Fabienne (mandataire AUBEY Marie-Thérèse) - HUREL Karine – JOLY Kristelle - KERRENEUR Michel - LAUNOY Claudie (mandataire GENTILE Catherine à partir de 18h40) - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire HEBERT Dominique) - LEJEUNE Anne (mandataire POUTAS Louis) – LELOY Jean-Pierre (mandataire LEMARINEL Nelly) - LEREVEREND Philippe (mandataire LEROUX Patrick) - LETERRIER Sarah (mandataire AMBROIS Anne) - LETOUZÉ Thierry (mandataire LINCHENEAU Jean-Marie) - LOHIER Frédéric (mandataire CATHERINE Arnaud) - MARTIN Olivier (mandataire PICHON Jean-Pierre) – MERLAUD Philippe (mandataire BRUNET Alain) - MONNIER Jean (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – PEYPE Gaëlle (mandataire MADEC Nathalie) - PIC Anna - POIZOT Emmanuel (mandataire PICHON Hugues) - RENARD Nicole – RENE Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - SIMONIN Philippe (mandataire HUBERT Christiane) – SOREL Jeanne - SPAGNOL Marc (mandataire GRUNEWALD Martine) - TAUPIN Dominique - TIFFREAU Danièle (mandataire FEUILLY Hervé).

ABSENTS - BASTIAN Frédéric - BESNARD Angélique - BLED Corinne - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande - HAMON Françoise - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JEANNE Lucile - LE BARBENCHON Aline – LCONTE David - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - - LUCAS David - MARGUERITTE David - ORANGE Jacques - OVIVIER Stéphane - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - SIMON Sylvie - SOETAERT Pierre - SOUNGWAH Gabriel - VAULTIER Thérèse.

Mme EUDET Yveline, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La création de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que les transferts successifs de compétences vers la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC), ont profondément modifié la structure et le volume du budget municipal. Cette phase de reconfiguration des processus budgétaires a néanmoins permis de consolider la situation financière de la ville qui reste très satisfaisante. Ce constat favorable nous a permis de développer la qualité des services publics sur l'ensemble des cinq communes déléguées, d'opérer pour la première fois des diminutions successives des taux d'impositions, d'harmoniser les tarifs dans un souci d'équilibre et de justice sociale, de réaliser les investissements du mandat et financer des projets nouveaux.

Le budget municipal dorénavant stabilisé, repose sur des fondations solides. Le respect du Pacte de Cahors par la maîtrise des charges de fonctionnement 2018 reste un des paramètres du budget 2020. La poursuite des engagements sur la fiscalité permettra d'accroître l'attractivité de la ville. Enfin, la commune continuera d'investir dans les projets du mandat en cours tout en contenant sa dette qui reste deux fois inférieure à la moyenne par habitant des villes de sa strate démographique.

A titre liminaire, le projet de loi de finances 2020 est construit sur les données macroéconomiques suivantes :

- Une évolution de la croissance de +1,3%, portant le PIB national prévisionnel à 2 417,06 Mds € (base PIB définitif 2018 : 2 353,1 Mds €) ;
- Dans un contexte de ralentissement mondial, un déficit public de -2,2% du PIB;
- Une dette publique en diminution représentant 98,7% du PIB ;
- Un taux d'inflation prévisionnel hors tabac arrêté à 1%.

Les dispositions liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, aux modalités de révision des valeurs locatives ainsi qu'aux concours financiers constituent les axes principaux intéressant les collectivités locales pour la construction de leur budget 2020. Ils sont en cours de discussion au Parlement.

1. UNE VILLE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE AFFICHANT UNE BONNE SANTE FINANCIERE

La comparaison rétrospective des données budgétaires demeure complexe. Les évolutions institutionnelles et statutaires de ces quatre dernières années ont impacté considérablement les postes de dépenses et de recettes du budget municipal. Néanmoins, Cherbourg-en-Cotentin a su dégager des marges de manœuvre financières pour maintenir et développer un service public de proximité moderne et solidaire, renforcer le rayonnement de la ville et soutenir son dynamisme économique.

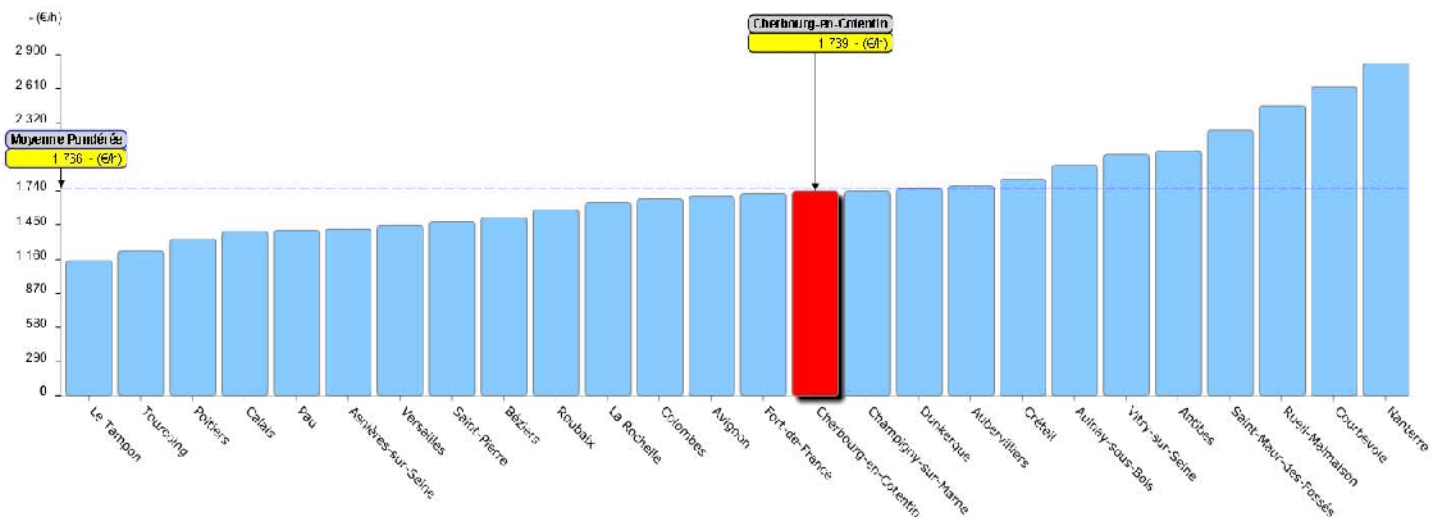
1.1. Les produits de fonctionnement conservés au niveau de

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 144.9 M€ en 2018, en recul de 3.6% par rapport à 2017.

MC	2017	2018
Impôts et taxes	79,4	81,1
Dotations et participations	55,6	55,6
Autres produits fct courant	13,5	6,0
Produits exceptionnels larges *	1,8	2,2
PROD. DE FONCTIONNEMENT	150,4	144,9
* y compris les produits financiers divers (76 - 762) atténuation de charges		

Cette diminution relève essentiellement des transferts de compétences « Eau et Assainissement » opérées au 1^{er} janvier 2018 vers la CAC, provoquant la fin des remboursements des charges de personnel des deux budgets annexes au budget principal.

Les recettes de fonctionnement de la ville atteignent 1 739 € par habitant, ce qui est proche de la moyenne €.



Ce faible écart à la moyenne révèle cependant une structure des recettes du budget de la ville assez singulière. Le niveau relativement faible des ressources propres (fiscalité locale, produits des services) est compensé par un niveau particulièrement élevé de DGF, propre au statut de commune nouvelle, de 523 € par habitant, contre une moyenne nationale de 226 € par habitant. Cette situation exceptionnelle est le résultat bénéfique de la création de Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2018 - €/PopINSEE	Cherbourg	Moyenne (€/hab)	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Produits de fonctionnement	1 739	1 766	-27	-1,5%
Produits de fonctionnement courant	1 725	1 736	-11	-0,6%
Impôts locaux	911	1 070	-159	-14,9%
Autres impositions	62	151	-89	-59,0%
DGF	523	226	297	131,7%
Autres produits	244	320	-76	-23,8%

En optimisant les dotations d'Etat, la commune nouvelle a permis de modérer la pression fiscale ainsi que les produits issus des services pour en autoriser l'accès au plus grand nombre.

1.1.1. Une fiscalité locale marquée par la baisse des taux et la suppression de la taxe d'habitation

Les créations successives de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération ont profondément marqué la fiscalité locale.

L'unification progressive et automatique sur 12 ans des taux d'impositions directes (TH, TFB) des cinq communes fondatrices a marqué le premier acte de la création fiscale de Cherbourg-en-Cotentin. Cette harmonisation progressive des anciens taux communaux s'est faite selon le schéma le plus favorable aux habitants : les plus faibles taux, ceux de l'ancienne commune de Querqueville, ont été en effet retenus.

La fiscalité communale connaît ainsi une diminution de ses taux d'impositions depuis 2017.

Depuis 2017, la CFE (cotisation foncière des entreprises), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), des IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux), la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), le versement transport (VT), la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), ainsi que d'une part de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti sont perçues directement par la communauté d'agglomération du Cotentin. Ces transferts de fiscalité ont été intégralement compensés dans l'attribution de compensation (AC) que perçoit la ville, devenue, avec la dotation de solidarité communautaire (DSC), une composante majeure du panier de ressources de Cherbourg-en-Cotentin.

1.1.1.1. La fin programmée de la taxe d'habitation

De nombreuses modifications substantielles sont à l'origine de l'évolution de la TH depuis 2017. Le tableau ci-dessous en rappelle les grandes lignes.

Décisions	
2017	Baisse volontaire du taux de TH pour aller à terme (2029) vers le plus faible des communes déléguées
	Transfert d'une partie du taux de TH vers la CAC (12,5%), compensé dans l'attribution de compensation (AC)
	Modification de la politique d'abattement TH à travers l'ajustement de l'abattement général à la base et de la suppression de l'abattement spécial.
2018	Maintien du taux de TH voté en 2017 qui devient la référence du fait de la réforme nationale

Le taux de TH voté par la commune nouvelle à hauteur de 15,97% d'équilibre calculé pour assurer la neutralité fiscale vis-à-vis du contribuable lors de la création de la CA du Cotentin. Il tenait également compte de l'harmonisation des politiques d'abattement ainsi que de la baisse volontaire du taux communal vers celui de Querqueville.

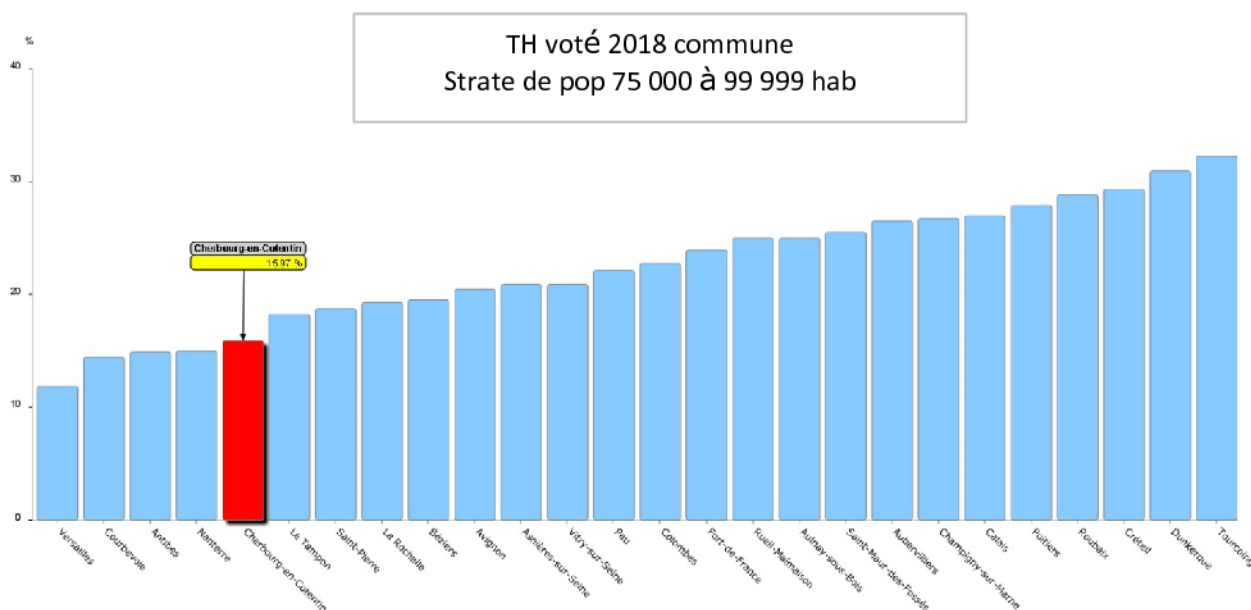
		2016	2017	Var. % 2017/2016	2018	Var. % 2018/2017	2019	Var. % 2019/2018
		Taux communale	Taux communale		Taux communale		Taux communale	
TMP*	Cherbourg-en-Cotentin	18,19%	15,97%	-12,20%	15,97%	0,00%	15,97%	0,00%

*Taux moyen pondéré

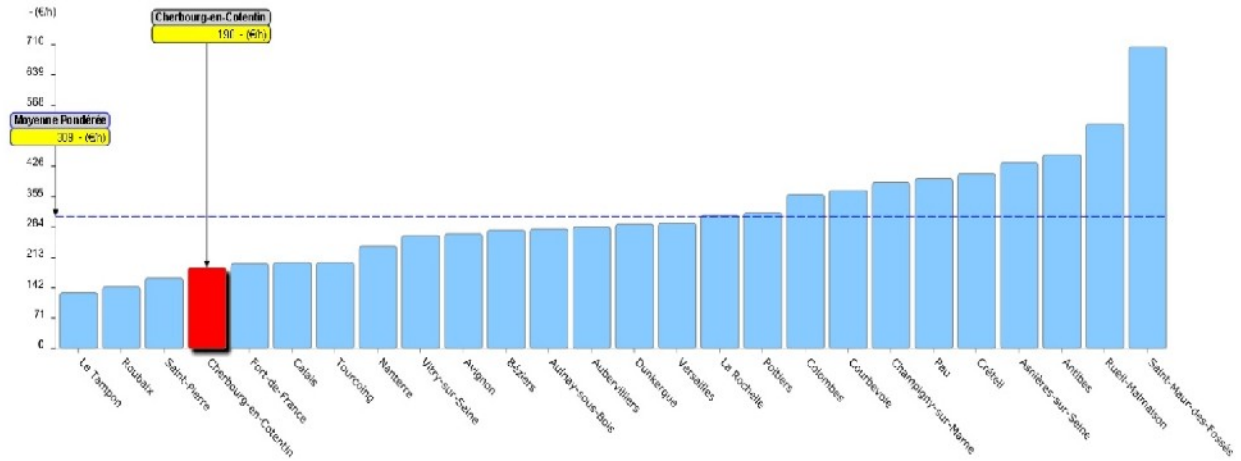
Le taux fixé à 12.50% par la CA du Cotentin en 2017 est quant à lui resté stable les 2 années suivantes.

En 2018, suite à la volonté du gouvernement de supprimer la TH, la décision a été prise de maintenir le taux moyen pondéré de TH à 15,97% dès lors que cette dernière diminuait de 30% pour 79% des contribuables locaux, et disparaissait pour ces derniers en 2020. Cette décision vient d'être confortée dans le projet de loi de finances qui gel définitivement le taux de TH et interdit toute variation de ce dernier à la hausse comme à la baisse en 2020.

Comparé au taux pratiqué par les communes de sa strate, le taux de TH de Cherbourg-en-Cotentin demeure parmi les plus modéré.



Cette modération se vérifie lorsque l'on rapporte le produit communal de TH au nombre d'habitants de la commune. Ce ratio atteint 190 euros par habitant, bien en deçà de la moyenne de la strate démographique fixée à 309 euros par habitant.



1.1.1.2. La taxe sur le foncier bâti (TFB)

Comme pour la TH, le taux de TFB suit une intégration fiscale progressive sur douze ans.

Suite à l'engagement pris lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin, **le taux de taxe sur le foncier bâti a baissé de -3,17% entre 2016 et 2019.**

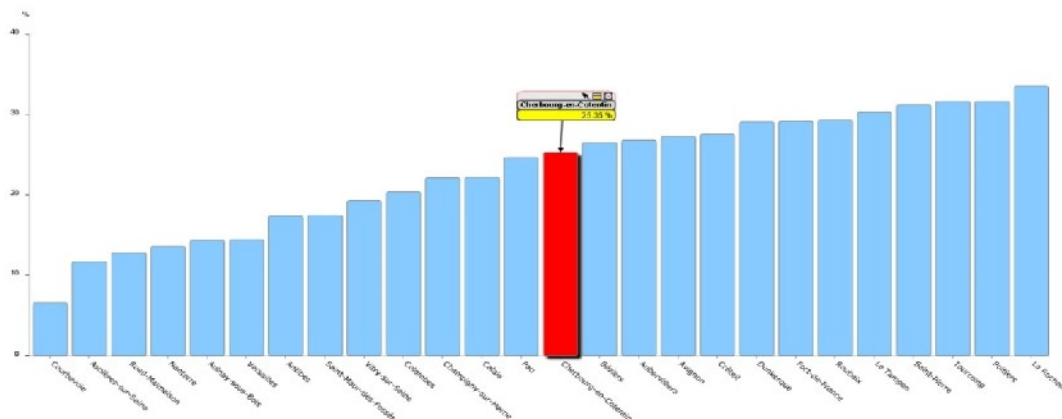
	2016	2017	Var. %	2018	Var. %	2019	Var. %	Var. % 2019/2016
TMP Cherbourg-en-Cotentin*	25,89%	25,62%	-1,04%	25,34%	-1,09%	25,07%	-1,07%	-3,17%

*taux moyen pondéré

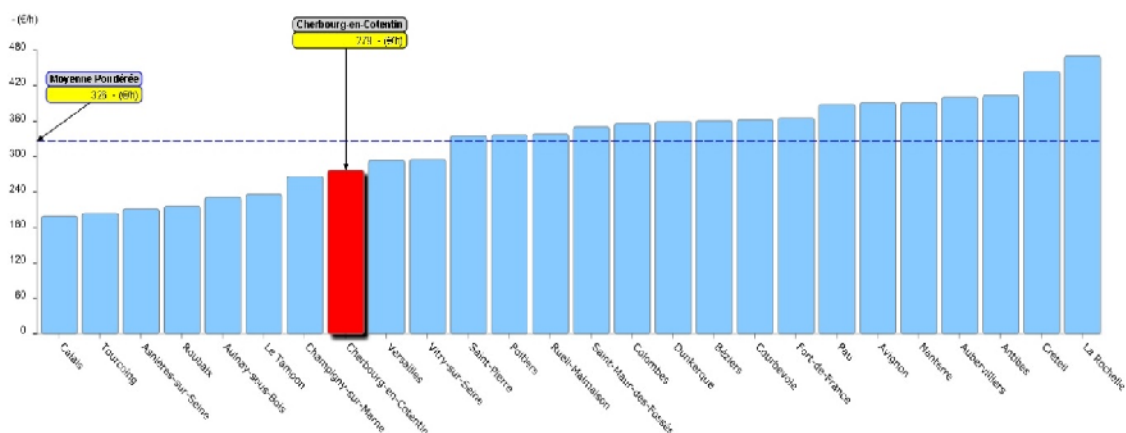
La CA du Cotentin a voté un taux de 3,10% en 2017, celui-ci est resté stable les 2 années suivantes.

En termes de produit, la diminution volontaire du taux de taxe foncière constitue chaque année un effort budgétaire de 260 000 euros environ, soit un montant économisé de plus de 3 M€ par les contribuables à la TFB jusqu'en 2028.

Le taux de taxe foncière de Cherbourg demeure actuellement dans la moyenne des villes de sa strate démographique.



Cependant, rapporté au nombre d'habitants, le produit de la taxe Cotentin reste inférieur de plus de 14% à la moyenne des communes de sa strate.



1.1.1.3. La taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

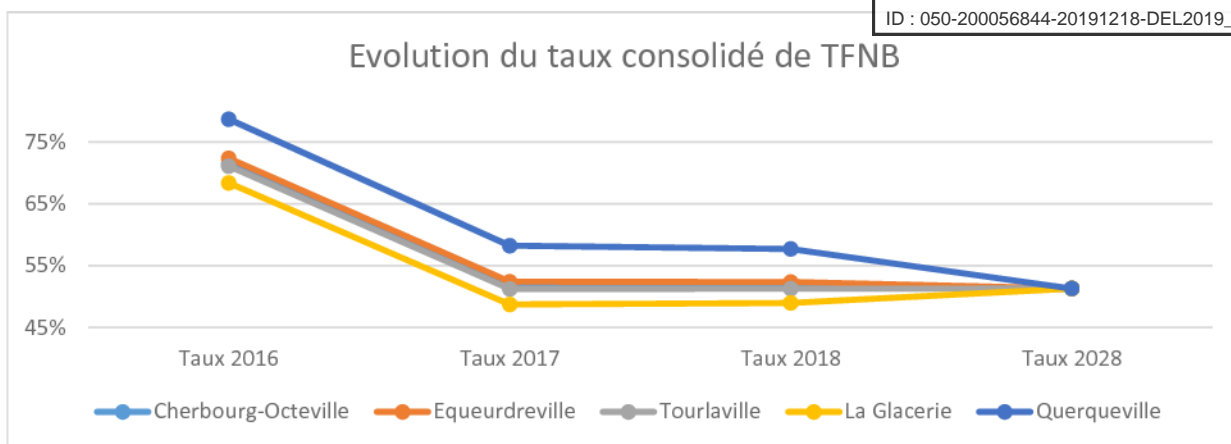
Comme pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, le taux de TFNB suit une intégration fiscale progressive (IFP) sur une période de douze ans.

Néanmoins la TFNB a bénéficié en 2017 d'un effet collatéral à la mise en place de la politique fiscale de la CAC. La TH et la TFNB sont soumis à une règle de lien qui veut qu'elles doivent évoluer de façon similaire. Pour respecter cette règle, la TFNB de Cherbourg-en-Cotentin a dû diminuer de -28 % dès 2017 portant ainsi son taux à 51,29% contre 71,26% auparavant.

Celle-ci va continuer à converger jusqu'en 2028. A l'issue de l'IFP, toutes les communes déléguées constateront une diminution de la TFNB de 25 à 35 % sur cette période de douze ans.

TFNB*	Taux 2016	Taux 2017	Variation 2017/2016	Taux 2018	Taux 2028	Variation du taux sur la période
Cherbourg-Octeville	71,46%	51,56%	-27,85%	51,58%	51,29%	-28,23%
Equeurdreville-Hainneville	72,36%	52,39%	-27,60%	52,34%	51,29%	-29,12%
Tourlaville	71,09%	51,22%	-27,95%	51,27%	51,29%	-27,85%
La Glacerie	68,37%	48,71%	-28,76%	48,96%	51,29%	-24,98%
Querqueville	78,68%	58,22%	-26,00%	57,69%	51,29%	-34,81%

* NB : il s'agit des taux consolidés (Ville + CAC)



Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles de 2020, le projet de budget sera construit à partir des éléments fiscaux suivants :

- la poursuite de la convergence du taux de la taxe foncière vers celui de Querqueville soit une diminution de -1,09% représentant environ une baisse 260 000 € du produit attendu,
- le gel acté par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances du taux de TH pour 2020,
- Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du foncier bâti et non bâti retenue à 1,3% et celle de la taxe d'habitation à 0,9%. Cette revalorisation représente un produit fiscal supplémentaire estimé à 458 000 € pour Cherbourg-en-Cotentin.
- Une croissance physique prudente des bases attendue à 0,5%.

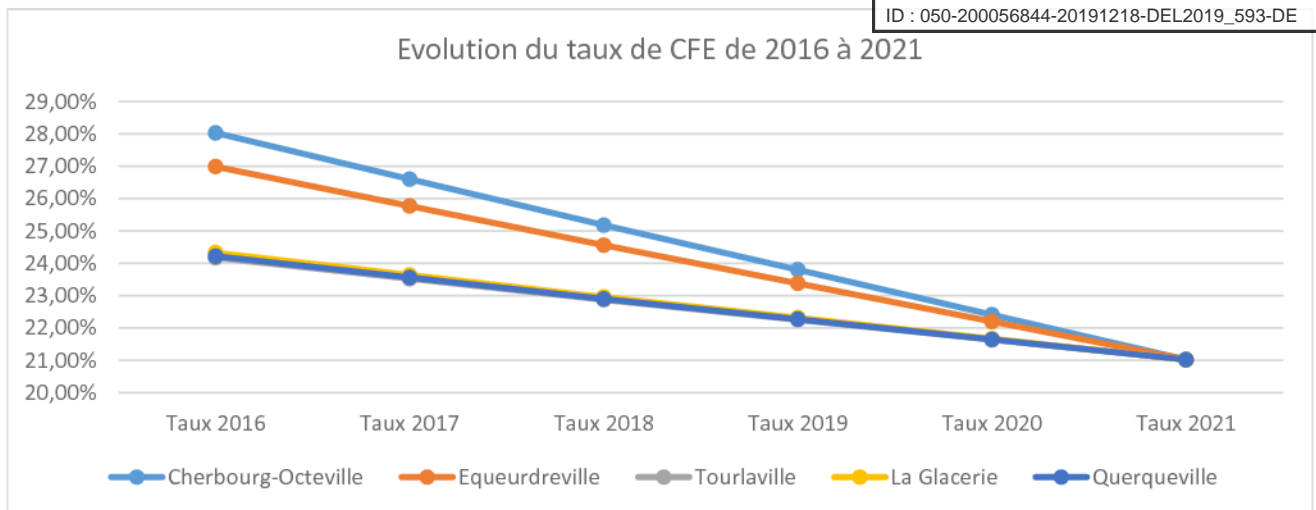
Dans ces conditions, le produit des impôts directs locaux sera estimé à 40 692 K€, en augmentation de 400 K€ par rapport à 2019.

1.1.1.4. La cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus basses de France
 Bien que la CFE ne fasse plus partie du panier de recettes de la Ville depuis son adhésion à la CAC, il est intéressant d'analyser son évolution et ses variations.

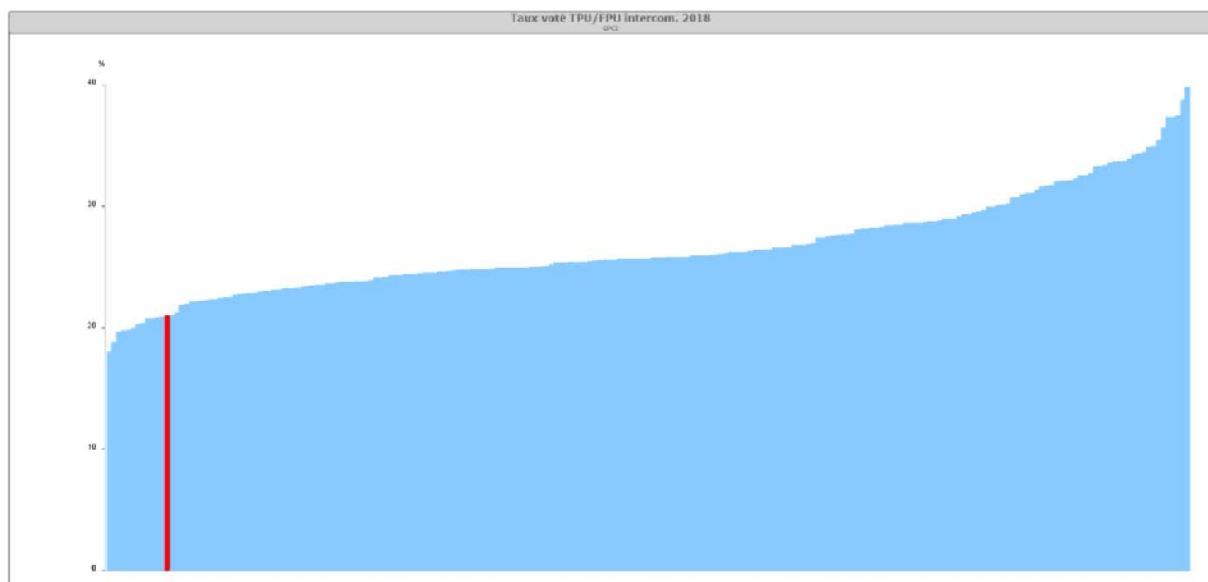
Suite à la délibération de la CAC décidant de l'harmonisation du taux de CFE sur une durée de cinq années, on constate une baisse importante et rapide de ce taux sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

A l'issue de cette période de 5 ans, toutes les communes déléguées constateront une diminution de la CFE de 13 à 25 %.

CFE	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Variation du taux sur la période
Cherbourg-Octeville	28,03%	26,60%	25,18%	23,80%	22,41%	21,02%	-25,01%
Equeurdreville-Hainneville	26,99%	25,77%	24,56%	23,38%	22,20%	21,02%	-22,12%
Tourlaville	24,17%	23,52%	22,87%	22,25%	21,64%	21,02%	-13,03%
La Glacerie	24,33%	23,64%	22,96%	22,32%	21,67%	21,02%	-13,60%
Querqueville	24,22%	23,56%	22,90%	22,27%	21,65%	21,02%	-13,21%



Sur les 223 EPCI à fiscalité professionnelle unique, le taux moyen pondéré de CFE de l'agglomération du Cotentin pour 2018 se situe au 13^{ème} rang.



La CFE levée sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin s'élevait à 7.1 M€ en 2018. Son produit a diminué de 268 820 € (-3,6%) en 2017 et de 164 017 € (-2,2%) en 2018. En 2 ans, la CFE a baissé de 432 837 € (-5,7%). La diminution du taux de CFE sur le territoire de la ville entre 2016 et 2021 offre ainsi aux entreprises qui y sont implantées une économie estimée à 1,65 M€ (montant économisé par les contribuables à la CFE en raisonnant à bases constantes 2016, et à taux CAC constant jusqu'en 2021).

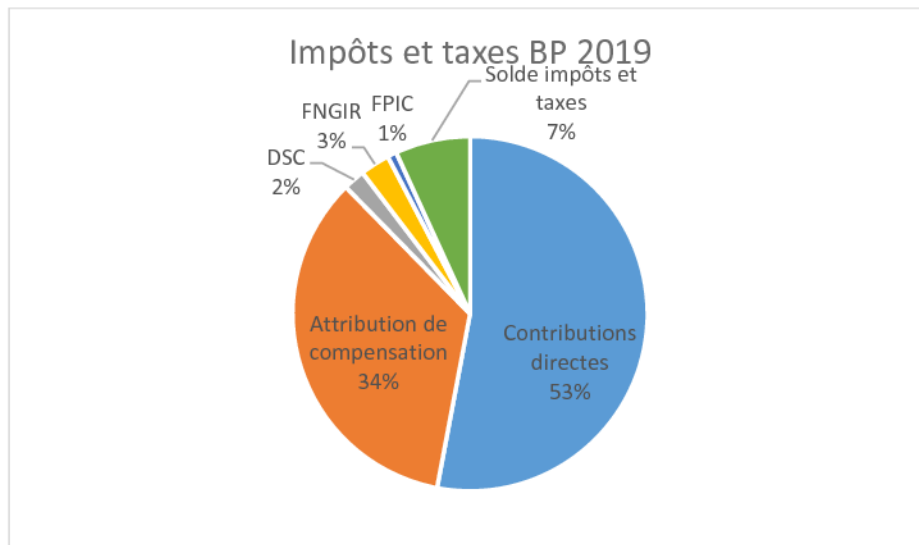
La création de Cherbourg-en-Cotentin et son adhésion à la CAC ont déclenché une phase exceptionnelle de diminution générale de la fiscalité appliquée sur le territoire communal. L'ensemble de ces facteurs doit accroître l'attractivité de la ville tant pour ses habitants avec la diminution des impôts ménages, que pour le monde économique avec une CFE parmi les plus faibles au niveau national.

La modération de la fiscalité de la commune nouvelle a pour corollaire la suppression de certaines dotations d'Etat, notamment de la dotation forfaitaire qui a été exonérée du prélèvement au redressement des finances publiques.

Cette garantie de non baisse a cessé en 2019. La DGF de Cherbourg-en-Cotentin est dorénavant exposée aux aléas des lois de finances et des réformes qu'elles apportent. Elle est également sujette à l'évolution de ses propres critères de richesses, dont le potentiel fiscal et le revenu par habitant, qui fragilisent l'évolution et la pérennité de certaines de ses dotations et autres fonds de péréquation.

1.1.2. Les dotations communautaires : l'AC et la DSC

La communauté d'agglomération verse une attribution de compensation (AC) à la Ville, afin de neutraliser les transferts de fiscalité. Cette AC représente dorénavant 34% des produits d'impôts perçus par la ville. Ce produit est figé et ne peut plus évoluer qu'en fonction des décisions portées par la commission locale des charges transférées (CLECT), et des remboursements liés à la mutualisation des services avec la CAC.

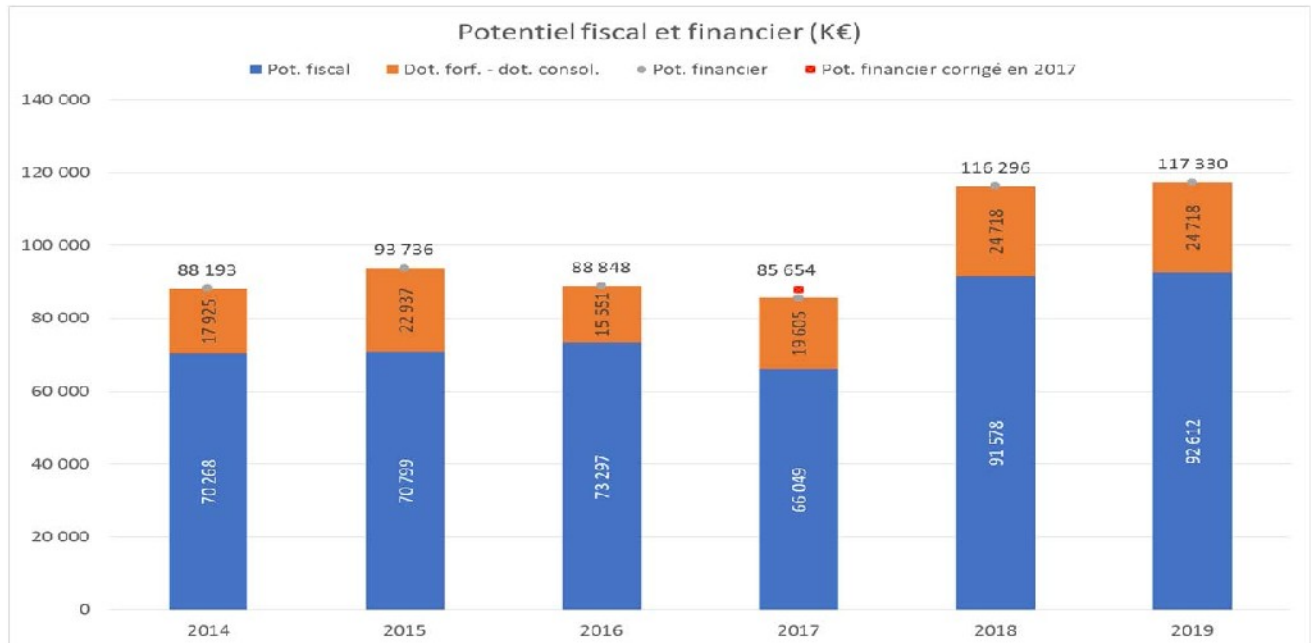


La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscale entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1,6 M€ en 2019. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

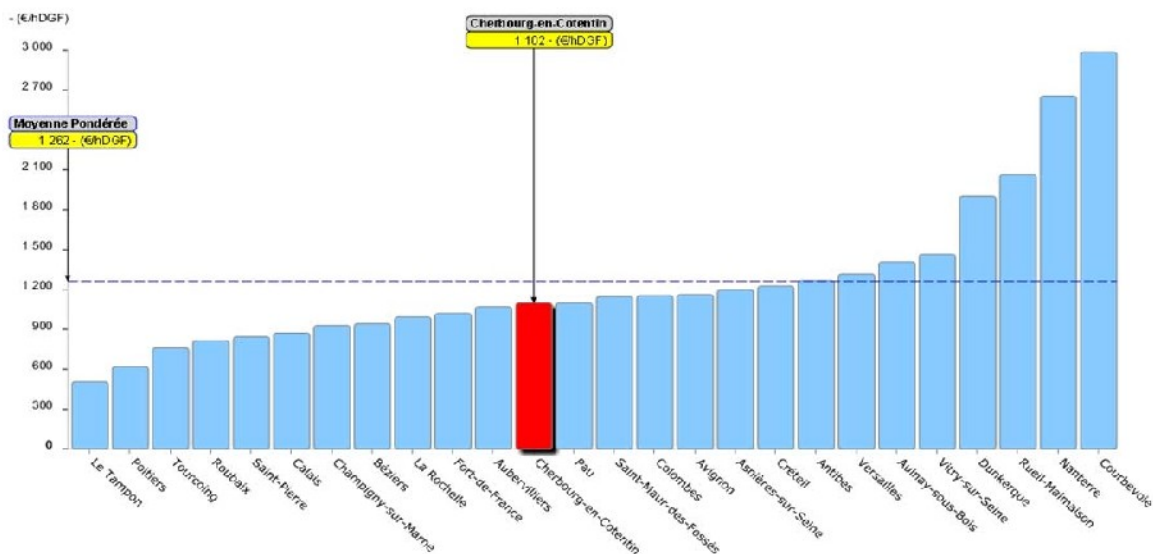
1.1.2.1. Les ressources nationales : les dotations et fonds de pé

Suite à la création de la communauté d'agglomération, les potentiels fiscal et financier de Cherbourg-en-Cotentin ont fortement progressé.

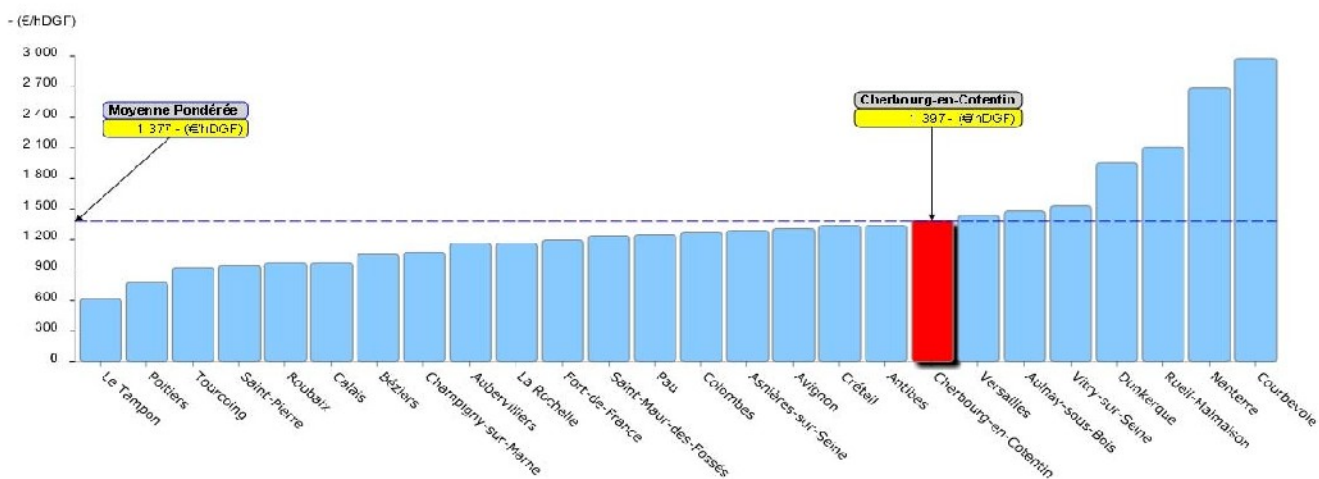


Le potentiel fiscal¹, qui mesure la richesse fiscale locale, a augmenté de plus d'un tiers, passant de 779 €/hab en 2017 à 1 102 €/hab en 2019. Cette modification substantielle est à mettre en relation avec la création de la communauté d'agglomération du Cotentin. Les bases fiscales des établissements exceptionnels d'Orano et d'EDF Flamanville sont dorénavant réparties sur l'ensemble des communes du Cotentin et augmentent la richesse fiscale de chacune d'elles. Cependant, malgré cette forte augmentation, le potentiel fiscal de la ville reste inférieur à la moyenne des communes de même strate (1 262 €/hab).

¹ Somme que produiraient les quatre taxes directes d'une commune en appliquant aux bases brutes potentiel fiscal de ces quatre taxes les taux moyens nationaux consolidés pour une année considérée. On y ajoute l'ancienne compensation SPPS (suppression progressive de la part salaires). Pondéré par la population, il sert généralement d'indicateur de richesse fiscale.



Le potentiel financier² est quant à lui passé de 1 010 €/hab à 1 397 €/hab en 2019. Il demeure cependant au niveau des autres communes de même strate (1 377 €/hab).



Ces augmentations substantielles des indicateurs de richesse de Cherbourg-en-Cotentin ont un impact direct sur l'évolution à la baisse de certaines composantes de sa DGF 2019. Cet effet négatif qui s'opère depuis 2018 sur la quasi-totalité des DGF des communes du Cotentin est neutralisé par le pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération.

Ce dernier assure en effet que toute baisse de dotation provoquée par la création de la CAC sera strictement compensée. Cette compensation a été mise en œuvre dès 2018 afin de faire face à la

² Somme du potentiel fiscal 4 taxes auquel on ajoute la dotation forfaitaire n-1 hors compensation de la part salaire et de la dotation de consolidation

chute des DGF et du FPIC constatée sur les communes. Cette mesure concernera directement la ville qui ne bénéficie plus depuis cette année de la garantie de non baisse de la commune nouvelle. Cependant, compte tenu de la situation financière de la CAC suite au report de la mise en exploitation de l'EPR, les diminutions du FPIC liées à l'augmentation du revenu moyen par habitant sur le Cotentin ne seront pas compensées.

1.1.2.2. La DGF dorénavant garantie par la DSC

La DGF est constituée de la dotation forfaitaire (DF) ainsi que d'une dotation d'aménagement composée de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

La dotation forfaitaire de la commune nouvelle a bénéficié d'une stabilité jusqu'en 2018 alors que les DGF de toutes les communes contribuaient au redressement des déficits publics de l'Etat.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dotation forfaitaire	31 388 806	31 448 630	31 448 630	31 448 630

Depuis 2019, la DGF de Cherbourg-en-Cotentin est sujette aux changements législatifs ainsi qu'aux évolutions de ses propres critères de richesses tels que les potentiels fiscal et financier. La forte évolution de ces derniers, liée à la création de la CAC, a provoqué une diminution substantielle en 2019, compensée par la DSC.

En €	2018	2019	Evolution annuelle (Mt)	Evolution annuelle (%)
Dot. Forfaitaire (DF)	31 448 630	31 209 516	-239 114	-0,8%
Dotation d'aménagement (DSU+DSR+DNP)	12 134 038	11 668 844	-465 194	-3,8%
dont DSU	9 691 563	9 854 043	162 480	1,7%
dont DSR	227 854	241 414	13 560	6,0%
dont DNP	2 214 621	1 573 387	-641 234	-29,0%
DGF CeC	43 582 668	42 878 360	-704 308	-1,6%
<i>Compensation Charte CAC via DSC 2019</i>		797 234	797 234	<i>ns</i>
DGF large	43 582 668	43 675 594	92 926	0,2%

Après avoir bénéficié de la garantie de non baisse pendant 3 ans, la dotation forfaitaire diminue en 2019 de - 239 K€, sous l'effet de la baisse de la population qui engendre une diminution de -83 K€ et de la création de la CAC, dont l'effet potentiel financier provoque une diminution de - 156 K€. Cette majoration a également conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à un effondrement de la dotation spontanée de la part principale. Si en 2018, la commune a encore bénéficié de l'effet commune nouvelle lui garantissant une stabilité, cette garantie disparaît à compter de 2019, conduisant à la perte de la part majoration (466 K€). Compte tenu de ces éléments, la DNP atteint 1 573 387 € en 2019, en baisse de 642 K€ par rapport à 2018.

Ces diminutions seront compensées par la DSC 2019 pour un montant estimé à 797 234 euros.

Parmi la dotation d'aménagement, la DSU et la DSR ont bénéficié d'une croissance soutenue.

Si la dotation de solidarité urbaine constitue la part prépondérante de la dotation globale de l'Etat avec 9,85 M€, la commune nouvelle conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville. Elle s'élève à 241 414 € en 2019.

En €	2015	2016	2017	2018	2019
DSU + DSR	9 194 435	9 194 435	9 751 190	9 919 417	10 095 457
Variation		0	556 755	168 227	176 040
		0,00%	6,06%	1,73%	1,77%

1.1.2.3. Les allocations compensatrices.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Elles se sont élevées à 2,9 M€ en 2019 (dont 2,7 M€ pour la taxe d'habitation et 0,2 M€ pour les taxes foncières). Pour 2020, les compensations fiscales atteindraient 3 M€, dont 2,8 M€ pour la TH, correspondant à l'évolution des bases nettes exonérées entre 2018 et 2019.

1.1.2.4. Les fonds de péréquation : Le FPIC et le FDPTP

Le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) à partir de 2019, compte tenu de l'augmentation du revenu moyen par habitant.

Un mécanisme de garantie nationale s'est mis en place afin que cette perte soit limitée à 30 % du montant de la dotation 2018, mais cette garantie cessera en 2020 si les critères du Cotentin restent les mêmes ou qu'aucune modification législative n'intervient pas d'ici là.

Cette situation n'est pas inédite pour le Cotentin, celui-ci ayant été injustement sorti du FPIC en 2017 pour être réintégré en 2018, après réclamation faite auprès de la DGCL pour une erreur de calcul.

Néanmoins, la création de la CAC a profondément affecté le FPIC de la ville avec une diminution de 1,84 M€ dès 2017.

	2016	2017	2018	2019
FPIC net CEC	2 262 348	420 974	295 970	-29 262
<i>Variation brute /n-1</i>	697 394	-1 841 374	-125 004	-325 232
Compensation AC/DSC	Attribution de Compensation	+ 1 841 374	+ 1 841 374	+ 1 841 374
	DSC		0	+125 004
Correction DGCL 2017				+113 298
FPIC net corrigé		2 262 348	2 262 348	2 050 414
Variation nette corrigée	44,56%	0%	0%	-9,36%

Conformément au pacte de stabilité, ces baisses essentiellement liées à la création de la CAC et des augmentations des potentiels fiscal et financier, furent intégralement compensées dans l'attribution de compensation et dans la DSC pour les diminutions enregistrées sur 2017 et 2018, soit un total de 1 966 378 euros.

Cependant, compte tenu de son caractère essentiellement lié au revenu de nature extérieure à la création même de la CAC, la perte de 325 232 € liée à l'entrée en garantie du Cotentin ne sera pas compensée.

Cette solution, si l'inéligibilité au FPIC venait à être confirmée en 2020, trouverait à nouveau à s'appliquer ce qui impliquerait une nouvelle perte de 693 K€.

En 2017, le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est devenu une dotation d'ajustement dans le budget de l'Etat. Cette recette s'est élevée à 1 871 370 € en 2018. En 2019, Cherbourg-en-Cotentin devrait bénéficier d'une stabilité de sa dotation au regard des critères de répartition. Pour 2020, le projet de loi de finances prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale du FDTP à hauteur de 284 M€.

Si la dotation de solidarité communautaire compensera les pertes de DGF attendue en 2020, la fin prévisible de l'attribution du FPIC ainsi que la modération de la pression fiscale appliquée sur la taxe foncière limiteront l'évolution des ressources de la section de fonctionnement. Cette situation, si elle devait se confirmer notamment sur le FPIC, créera une contrainte sur l'équilibre prévisionnel du budget primitif dont le niveau d'épargne devrait cependant rester solide compte tenu de la maîtrise des charges de fonctionnement.

1.2. Les charges de fonctionnement maîtrisées

Le pacte de Cahors a contraint la collectivité à maîtriser dès 2018 l'évolution de ses charges afin que ces dernières ne dépassent pas le seuil autorisé de 1,2%. Cet objectif a été atteint. Les charges de fonctionnement de Cherbourg-en-Cotentin ont diminué sous l'effet conjugué des transferts de compétences vers la CAC et de la maîtrise de sa gestion.

Néanmoins, face à cette exigence, la municipalité a maintenu ses objectifs de développement et de modernisation du service public.

1.2.1. Des dépenses par habitant inférieures à la moyenne nationale

La baisse de charges constatée sur 2018 constitue un signal quant à la maîtrise des dépenses et aux économies réalisées sur l'exercice. Elle confirme le bon positionnement de Cherbourg-en-Cotentin parmi les villes de sa strate démographique (26 communes entre 75 000 et 99 999 habitants).

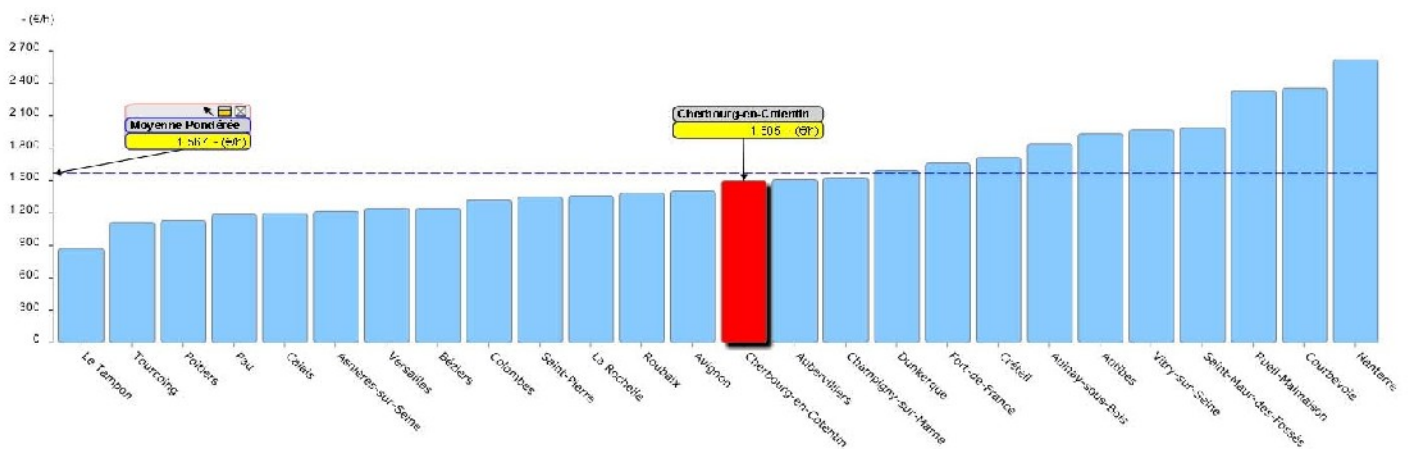
Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2018 - €/PopINSEE	Cherbourg	Moyenne Strate	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 505	1 567	-62	-4,0%
Charges courantes	1 476	1 503	-27	-1,8%
<i>dt charges à caractère général</i>	<i>1 725</i>	<i>1 736</i>	<i>-11</i>	<i>-0,6%</i>
<i>dt charges personnel</i>	<i>926</i>	<i>864</i>	<i>62</i>	<i>7,1%</i>
<i>dt atténuations de produits</i>	<i>9</i>	<i>86</i>	<i>-78</i>	<i>-90,1%</i>
<i>dt Subventions versées</i>	<i>156</i>	<i>144</i>	<i>13</i>	<i>8,8%</i>
Intérêts	9	38	-29	-76,2%
Charges exceptionnelles	14	21	-7	-32,7%

Moyenne nationale Strate 75 000-99 999 hbts (26 communes)

Les dépenses de fonctionnement de Cherbourg atteignent ainsi 1 505 € par habitant, inférieures de 4% à la moyenne nationale qui s'élève à 1 567 €.

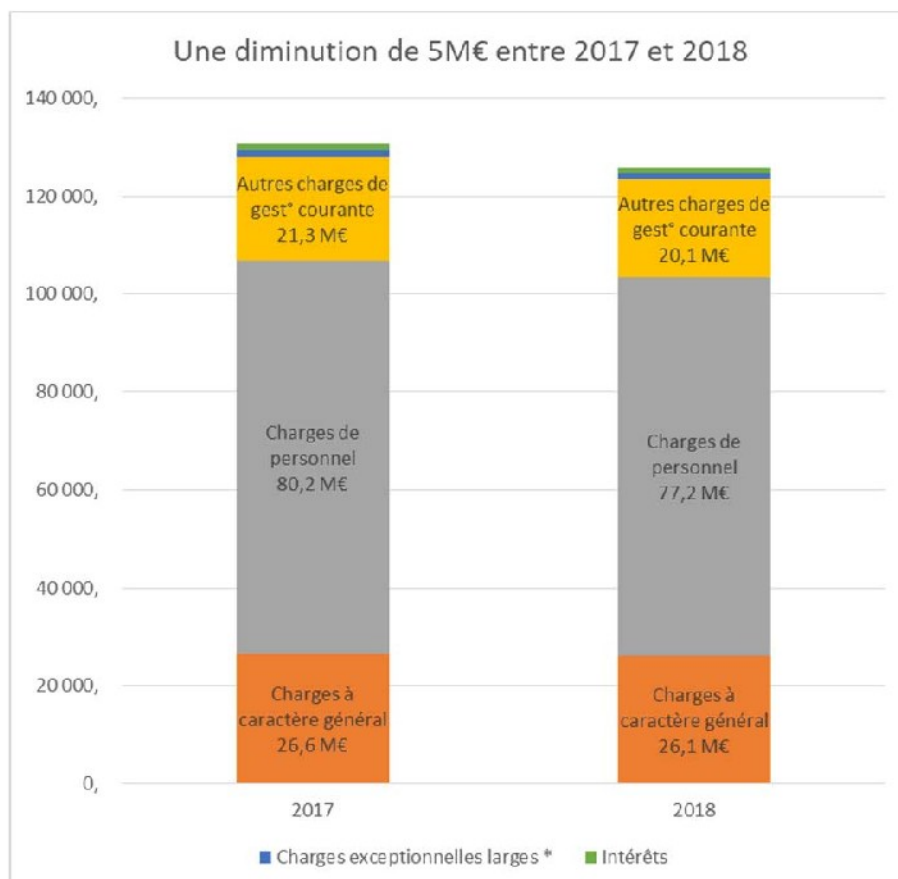
Si les charges de personnels demeurent supérieures à la moyenne de la strate, cette situation résulte de plusieurs facteurs. Outre la volonté de la municipalité de conserver la maîtrise en régie directe des services publics, ces charges supportent également le coût des mutualisations de services partagés avec la CAC. Ces charges mutualisées font l'objet de remboursement et viennent diminuer d'autant la section de fonctionnement de la ville.

En définitive, Cherbourg-en-Cotentin affiche un niveau de dépenses de fonctionnement par habitant légèrement inférieur à la moyenne des communes de sa strate ce qui lui confère une position médiane selon le graphique suivant.



1.3. Des charges de fonctionnement impactées par les transferts de compétences

Les charges de fonctionnement atteignent 125.7 M€ au 31 décembre 2018, en diminution de - 3.8% par rapport à 2017.



Les transferts de charges vers la communauté d'agglomération ont fonctionné. Celui du personnel a été le plus concerné avec une diminution de 3 M€ en volume. Toute chose égale par ailleurs, à périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des dépenses transférées, les charges de fonctionnement ont diminué de 0,2% entre 2017 et 2018.

1.3.1. Consolider la régie municipale en maîtrisant la masse salariale

L'action de la commune nouvelle s'organise à travers les 1 712 agents municipaux permanents qui accomplissent des missions quotidiennes au service des habitants. Dans le cadre d'un dialogue social nourri et permanent, un protocole d'accord portant sur la politique salariale et le développement des carrières a été adopté le 20 mars 2019. Signé par l'ensemble des organisations représentatives du personnel, il a pour objectif d'harmoniser et de valoriser d'ici à 2021 les éléments de rémunération toutes filières confondues afin de renforcer le sentiment d'appartenance à Cherbourg-en-Cotentin, de dynamiser les carrières et de rendre la collectivité plus attractive. Le coût de ces mesures, compatible avec les contraintes budgétaires imposées par le Pacte de cahors, a été estimé à 1,8 M€ sur trois exercices (600 k€ en 2019, 2020 et 2021) et viendra compléter le glissement-vieillesse-technicité estimé en moyenne à +1% de la masse salariale.

Cette politique sociale a également permis la titularisation d'agents contractuels en situation précaire, dont 12 agents en 2019, pour renforcer l'action du service public notamment dans le domaine de l'action sociale de proximité porté par le CCAS.

Aussi, afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique, la masse salariale devrait augmenter de 1,18% passant de 78,5 M€ au BP 2019 à 79,43 M€ au BP 2020.

1.3.2. Moderniser le fonctionnement de la commune

Les efforts de modernisation des équipements et des matériels municipaux permettent de limiter les dépenses de maintenance, de fluides, d'énergies et de diminuer certaines d'entre elles. L'accélération du renouvellement des véhicules les plus consommateurs et les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments permettent de contenir les crédits d'entretien et les consommables. L'accélération du passage à la technologie LED pour l'éclairage public et les bâtiments en est une illustration. Par ailleurs, la mutualisation des moyens avec la CAC permet de partager le coût des services supports à travers les remboursements réalisés *via* les attributions de compensations. Ce remboursement à la ville est estimé à 1,8 M€ en 2020.

L'amélioration de la maîtrise des lignes budgétaires va également permettre de rationaliser les inscriptions de crédits et de les ajuster au strict besoin du service, générant ainsi des diminutions importantes de plus de 700 000 euros pour 2020.

Enfin, la ville a notamment participé à la venue de l'Hermione, au 75^{ème} anniversaire du débarquement et a organisé la Biennale. En 2020, elle accueillera à nouveau la DrheamCup pour un coût net évalué à 300K€. Enfin, elle organisera une nouvelle édition de Presqu'Île en Fleurs.

D'autres secteurs bénéficieront d'ajustements à la hausse pour assurer un service public toujours plus efficace, notamment en matière de propreté urbaine pour répondre à l'objectif 0 phyto et développer le nettoyage régulier des places publiques (+89 K€).

1.3.3. Soutenir le monde associatif.

L'engagement envers le monde associatif demeurera la priorité de cette fin de mandat. La densité, la diversité et la qualité de ce réseau est une véritable richesse de la ville et de ses habitants. Il convient de le préserver et de le conforter pour faire de Cherbourg-en-Cotentin une ville dynamique, attractive et solidaire. Le montant global des subventions aux associations atteindra comme en 2019 et à périmètre constant, plus de 7,5 millions d'euros. La ville de Cherbourg-en-Cotentin consacre 156 euros par habitant au titre des subventions à ses partenaires, contre 144 euros au niveau national.

1.3.4. Développer l'offre de santé et accompagner la solidarité.

La participation annuelle au CCAS atteindra 5,1 millions d'euros au BP 2020, en progression de 300 000 euros. Cette croissance assurera à l'établissement municipal la capacité d'accomplir les actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles avec notamment le développement de l'aide à la personne par les services à domicile, ainsi que la modernisation des lieux d'accueil des personnes âgées et des plus démunis.

Le centre de santé municipal Brès-Croizat bénéficiera également d'une participation financière de la ville afin d'aider la société coopérative qui le porte, à assurer ses missions. Ce soutien au fonctionnement est estimé à 150 000 euros. Il pourra être ajusté en cours d'exercice en fonction du nombre de personnels de santé susceptible de s'inscrire dans ce dispositif innovant de santé pour tous. L'effort de la commune pour le développement de l'offre de santé s'est concrétisé en 2019 par un soutien actif à la création de ce centre avec 400 000 euros de subventions d'investissement.

2. L'INVESTISSEMENT PORTE PAR UNE EPARGNE FORTE ET UN ENDETTEMENT FAIBLE

La commune nouvelle a su reconstituer un niveau d'épargne suffisamment fort pour assurer le financement équilibré des programmes d'investissement tout en désendettant la ville. Le niveau d'épargne élevé que dégagent les soldes intermédiaires de gestion, exprime cette bonne santé financière.

MC	2017 CA	2018 CA	Var. €	Var. %
Produits de fct. courant	149,9	143,8	-6,1	-4,1%
- Charges de fct. courant	128,0	123,4	-4,7	-3,6%
= EXCEDENT BRUT COURANT	21,9	20,5	-1,4	-6,4%
+ Solde exceptionnel large *	-0,8	-0,1	0,7	-88,7%
= EPARGNE DE GESTION	21,0	20,4	-0,7	-3,2%
- Intérêts	1,3	1,1	-0,1	-11,5%
= EPARGNE BRUTE	19,8	19,3	-0,5	-2,7%
- Capital	7,9	7,0	-0,9	-11,2%
= EPARGNE NETTE	11,9	12,2	0,4	3,1%

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

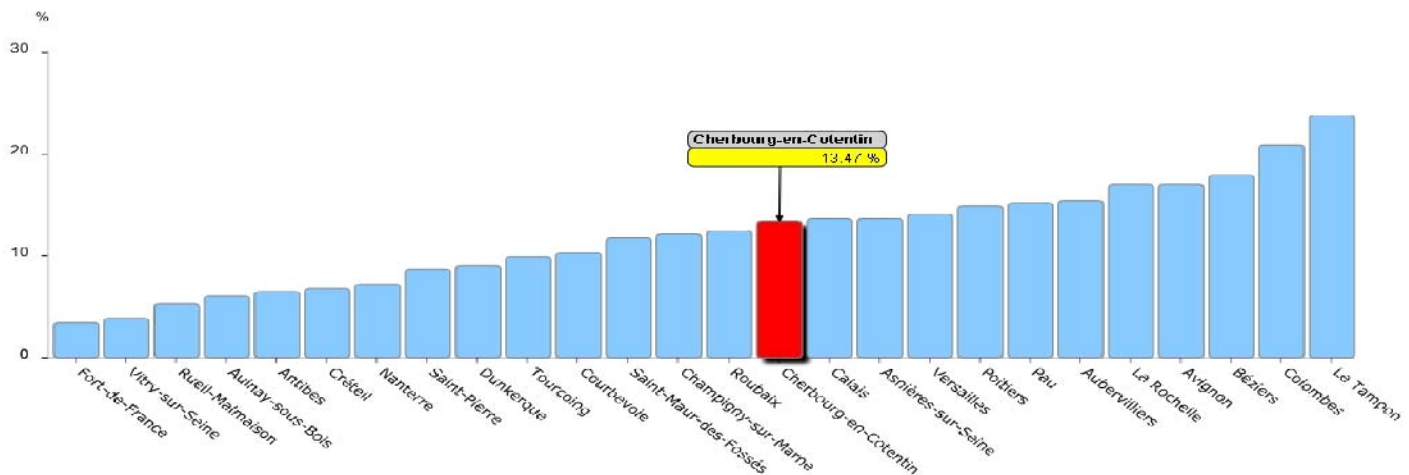
La diminution des recettes de fonctionnement, plus soutenue que les dépenses, a légèrement affecté l'épargne de gestion de -1,4%. L'épargne nette s'élève cependant à 12.2 M€ contre 11.9 M€ en 2017 sous l'influence de l'extinction progressive de l'annuité de la dette vérifiée tant au niveau du remboursement du capital que des intérêts d'emprunts.

La valeur de ces soldes intermédiaires de gestion prend tout son sens à travers une comparaison de ceux-ci avec la moyenne nationale de la strate démographique (75 000 à 99 999 habitants).

	Cherbourg €/hab	Moyenne nationale (€/hab)	Ecart moy en volume	Ecart moy en %
Epargne de gestion	240	232	8	3,4%
- Intérêts	9	37	-28	-76,0%
= Epargne brute	231	195	36	18,5%
- Remb. du capital	94	124	-29	-23,8%
= Epargne nette	137	71	66	91,7%

Quelle que soit l'épargne concernée, les ratios de Cherbourg-en-Cotentin demeurent supérieurs à la moyenne nationale. Dégagée des opérations d'amortissement du capital de la dette, l'épargne brute reste le ratio le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une ville.

Rapporté aux produits de fonctionnement du compte administratif 2018, le niveau d'épargne brute demeure dans la moyenne de la strate avec un ratio de 13,47%.



Cette situation a été possible dans un contexte de forts enjeux budgétaires liés :

- à la baisse des taux de la fiscalité communale (TH et foncier bâti),
- à la déprécarisation de nombreux d'agents contractuels,
- à la mise en œuvre d'une harmonisation des régimes indemnitaires du personnel,
- à l'harmonisation des tarifs des services publics,

- au développement de la coordination des politiques à un niveau plus homogène de service public sur l'ensemble du nouveau périmètre communal.

Enfin, le niveau d'épargne nette a permis de financer le programme d'investissement du mandat et de nombreux projets nouveaux.

Le montant de l'épargne prévisionnelle affichée au budget primitif 2020 restera logiquement inférieur à celui dégagé au compte administratif 2018. Cependant, l'effort réalisé par les services dans l'ajustement des prévisions budgétaires, la réorganisation des moyens entre les communes déléguées, les mutualisations permettront de maintenir une épargne prévisionnelle encore solide, proche de celle dégagée au BP 2019, et capable d'assurer durablement l'équilibre des comptes.

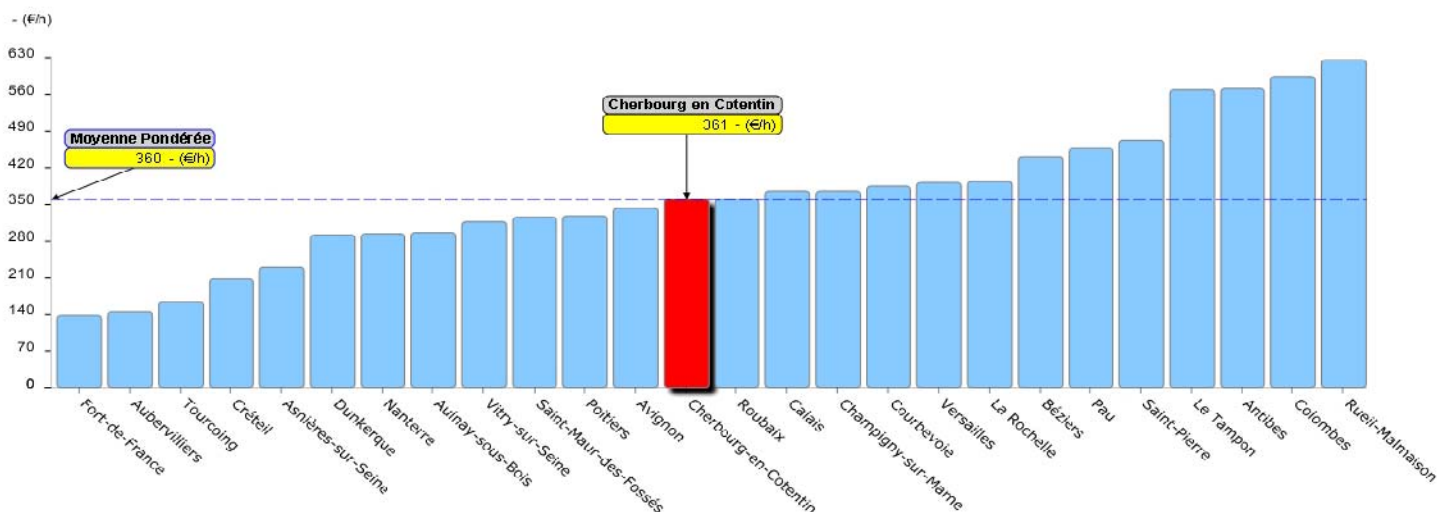
L'exercice 2018 a connu une reprise importante des dépenses d'investissement confirmant les capacités de la ville à porter un programme d'équipement ambitieux.

Ce regain d'activité a naturellement contribué à faire progresser les dépenses d'investissement réalisées en 2018 pour atteindre 29.8 M€, soit 12.6 M€ supplémentaires par rapport à 2017.

Pour le financement de l'investissement, l'épargne nette couvre 41% des dépenses. Par ailleurs, le niveau suffisant de l'encours de caisse municipale a permis de limiter le recours à l'emprunt à 9.7% des dépenses d'investissement.

M€	2017	2018	Var. M€	Var. %
Dép. d'inv. hors dette	17,2 M€	29,8 M€	12,6	73,0%
Subventions (yc DETR)	1,0 M€	2,6 M€	1,6	148,8%
Emprunt	4,4 M€	2,9 M€	-1,5	-34,6%
Emprunt / DI hors dette	25,7%	9,7%		
Epargne nette / DI hors dette	68,8%	41,0%		

Si l'on compare les dépenses d'investissement hors dette en euros par habitant, la Ville a dépensé 361 € en 2018, soit l'équivalent de la moyenne de sa strate.



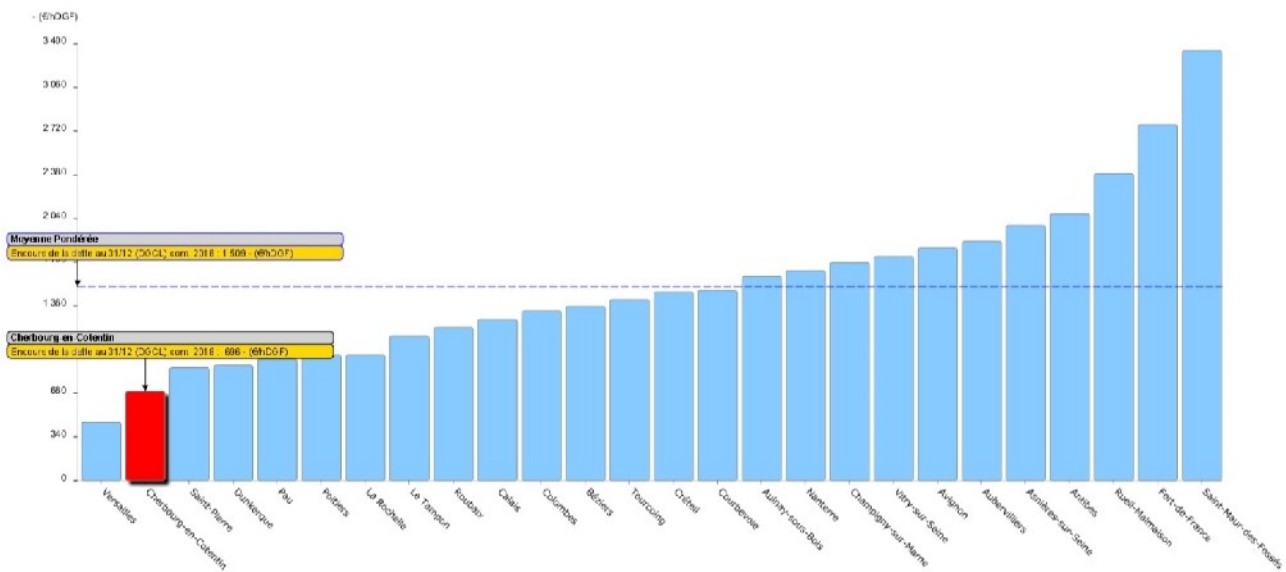
3. UNE DETTE SAINE, EN DIMINUTION

L'endettement demeure un marqueur important de la gestion d'une commune. Ce dernier se mesure à l'aune de plusieurs indicateurs tels que l'encours par habitant, la capacité de désendettement en année ou la part de l'emprunt dans le financement de l'investissement.

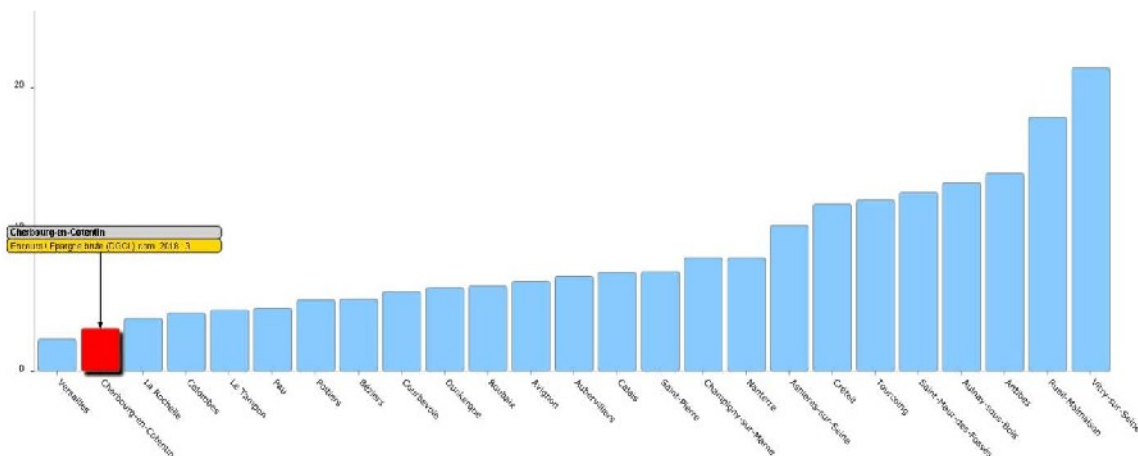
3.1. Une situation comparée très satisfaisante.

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettée de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2018, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 696 euros quand la moyenne se situe à 1 509 euros.

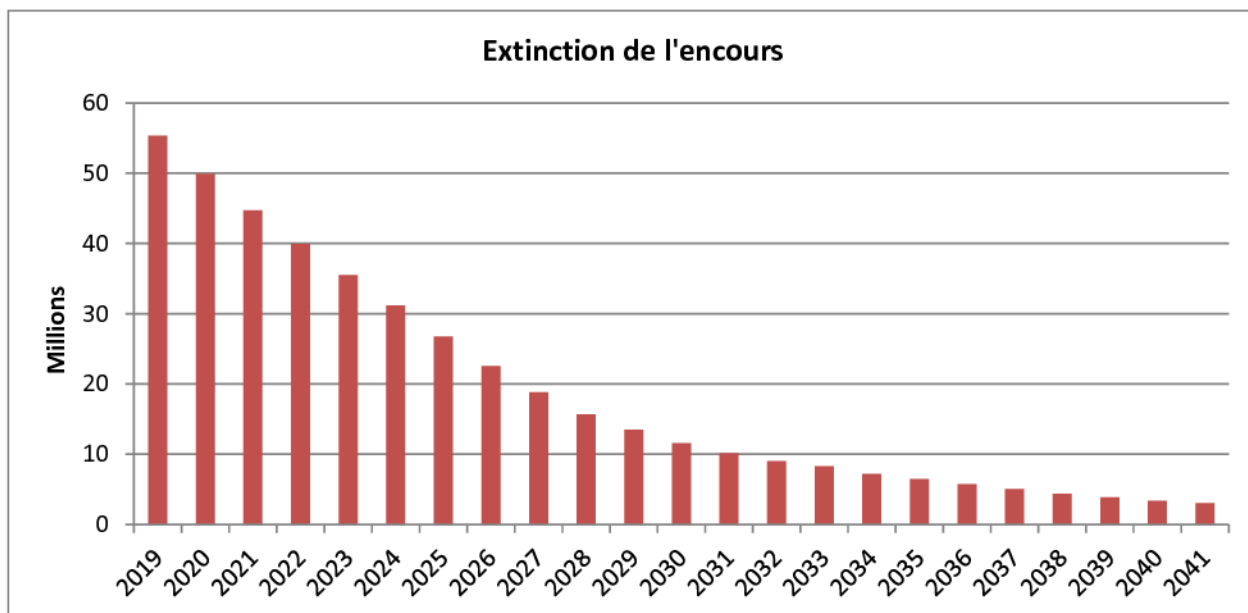


Le niveau d'endettement peut aussi s'illustrer par la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 3 années. Cherbourg-en-Cotentin se place en très bonne position par rapport aux autres communes de sa strate et bien loin des 12 années maximales prévues par le pacte de Cahors.



3.2. Un encours en diminution

L'extinction de la dette de Cherbourg en Cotentin est rapide, en effet, elle diminuerait de moitié d'ici 5 ans (2025) si aucun emprunt nouveau n'était réalisé d'ici là.



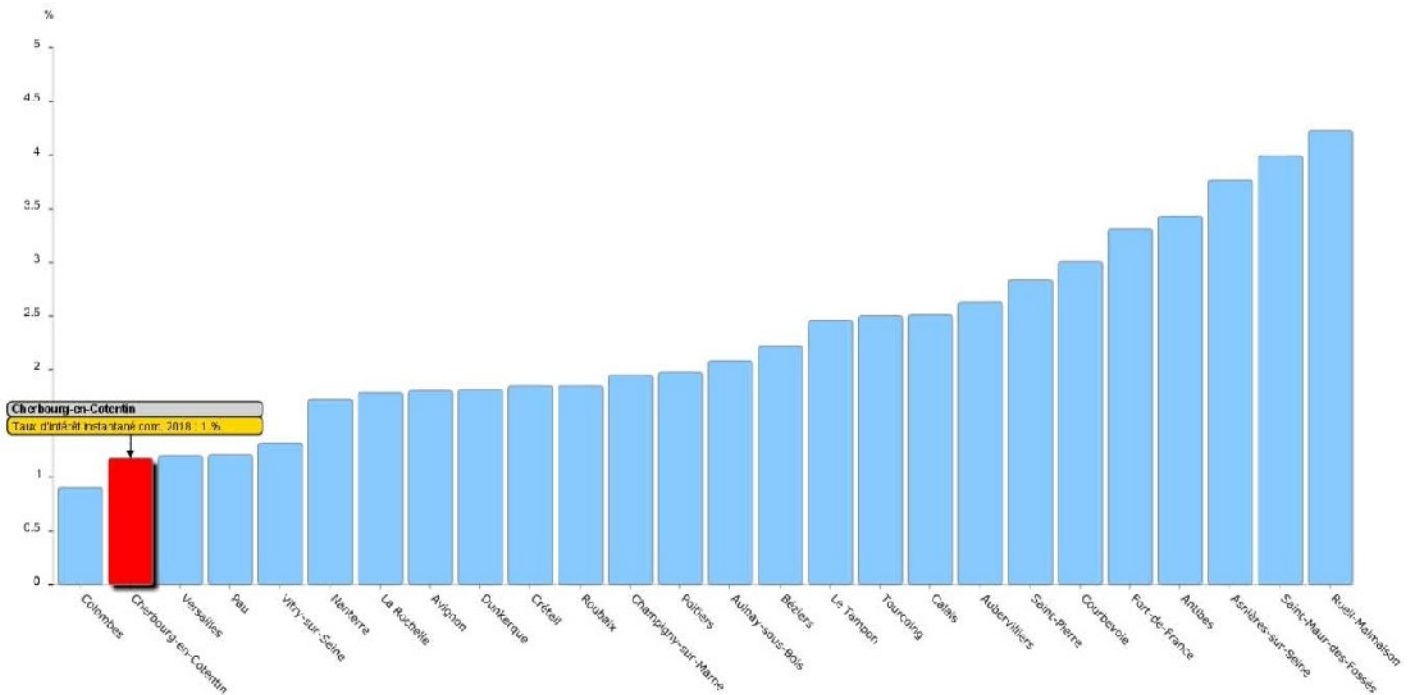
Au 1er janvier 2020, le stock de la dette brute de Cherbourg-en-Cotentin atteindrait 50.5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, eau prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale tous budgets confondus s'établit ainsi à 46 411 455 euros au 1^{er} janvier 2020, en baisse de 9.66% par rapport à 2019.

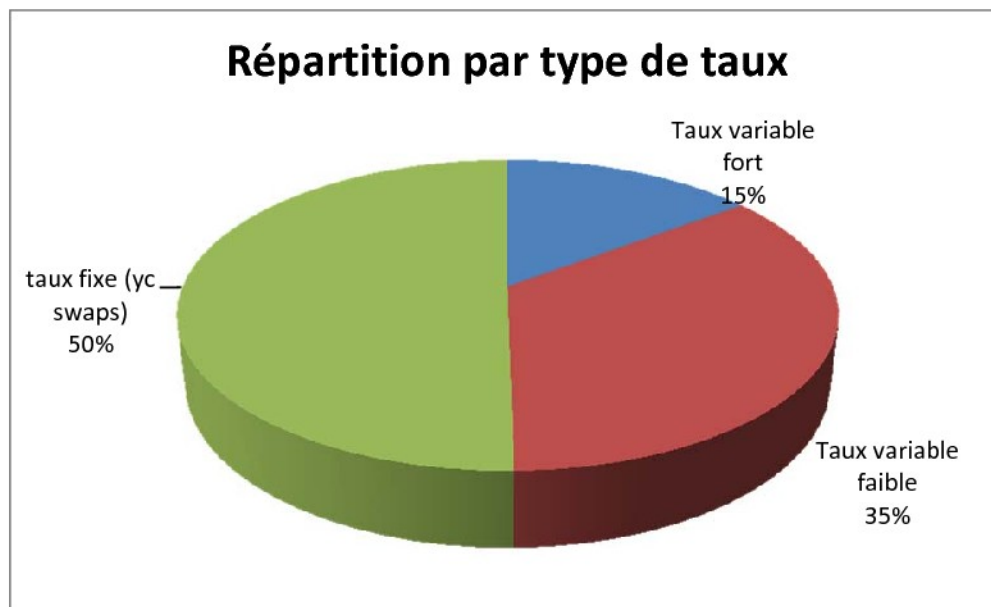
€	Encours constaté au 01/01/2019	Encours prévisionnel au 01/01/2020	Var. €	Var. %
Budget principal	55 338 306,56	49 904 577,85	-5 433 728,71	-9,82%
Budget panneaux photovoltaïques	625 291,73	555 570,30	-69 721,43	-11,15%
Dette brute budget général	55 963 598,29	50 460 148,15	-5 503 450,14	-9,83%
Dette récupérable vis-à-vis de la CAC	4 590 005,26	4 048 692,76	-541 312,50	-11,79%
Dette propre budget général	51 373 593,03	46 411 455,39	-4 962 137,64	-9,66%

3.3. Une annuité bénéficiant de taux faibles et sécurisés

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1.3% pour 2020, il est l'un des plus bas des communes de la strate.



La dette est saine, elle est composée de 50% de taux fixe, 35% de Livret A et LEP et de 15% de taux monétaires courants de type Euribor et TAG.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général apparaît sécurisée, y compris les swaps (1A), ou des emprunts à barrière simple sans effet levier (1B).

Les deux emprunts 6F et 1E, souscrits en 2005 et 2006, et arrivant à échéance en 2020 et 2021, ont jusqu'à présent, bénéficié du taux fixe bonifié de 3.70% et 3.58%.

Si ces emprunts sont classés défavorablement sur l'échelle Gissler, ils ne présentent désormais qu'un risque minime jusqu'à leur échéance. Toutefois, dans le cadre d'une gestion prudente, et conformément aux préconisations de la Cour des comptes, il a été constitué une provision qui s'élève à 345 601 euros.

Risque d'indices sous-jacents	Encours en €	Encours en %	Risque de structures	Encours en €	Encours en %
Niv. 1	50 125 598,80	99,34%	Niv. A	49 377 085,79	97,85%
Niv. 2	0,00		Niv. B	85 686,00	0,17%
Niv. 3	0,00		Niv. C	0,00	
Niv. 4	0,00		Niv. D	0,00	
Niv. 5	0,00		Niv. E	662 827,01	1,31%
Niv. 6	334 549,35	0,66%	Niv. F	334 549,35	0,66%
Total	50 460 148,15	100,0%	Total	50 460 148,15	100,00%

*¹ 6F : produit de pente, mesurant l'écart entre taux longs à 10 ans et taux courts à 2 ans.

*² 1E : emprunt à barrière désactivante sur Euribor à 6%.

Pour 2020, il n'est pas attendu de hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, les principaux taux monétaires devraient donc rester négatifs.

L'annuité nette prévisionnelle 2020 du budget général s'élève à 8 386 700 €, en diminution de 2.7% par rapport à 2019.

	BP 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Capital	8 492 003	8 274 607	-217 396	-2,6%
Intérêts (yc ICNE)	710 266	579 815	-130 451	-18,4%
Annuité brute	9 202 269	8 854 422	-347 847	-3,8%
			0	
Annuité récupérée CAC	581 415	467 722	-113 693	-19,6%
			0	
Annuité nette	8 620 854	8 386 700	-234 154	-2,7%

La poursuite de la diminution de la charge de la dette continuera à produire des effets positifs sur le niveau des épargnes prévisionnelles 2020 et facilitera le financement des investissements.

4. ASSURER LA PROGRAMMATION DU MANDAT

La modération de l'endettement ainsi que la maîtrise des charges de fonctionnement sont deux facteurs essentiels à la stabilité de l'épargne. La qualité de l'autofinancement dégagé au budget primitif permettra d'inscrire un programme d'équipement équivalent à celui de 2019 soit supérieur à 42 M€. Ce programme permettra de réaliser les objectifs du mandat tout en laissant une situation saine pour le mandat suivant.

4.1. Poursuivre les engagements du mandat pour un service public responsable et solidaire.

La création de la commune nouvelle implique la poursuite des engagements pris par les équipes municipales et communautaires en 2014. Ces engagements ont été mis en œuvre par Cherbourg-en-Cotentin grâce au maintien de l'autofinancement: l'absence de création de Cherbourg-en-Cotentin aurait remis en cause certaines réalisations prévues par les communes historiques faute de capacité de financement.

Le budget 2020 renouvellera son soutien important dans les domaines sportif, culturel, socio-éducatif, scolaire et patrimonial, assurant un service public de qualité et responsable en matière environnementale:

- Dans le domaine sportif, plus de 6 millions d'euros seront investis pour assurer le développement et la modernisation des équipements dont la construction d'un nouveau complexe tennistique sur le site des Fourches, les études de reconfiguration de l'espace Chantereyne, les réhabilitations des gymnases et des salles de sports dont le complexe de la Saillanderie et la rénovation de la salle Nordez, la mise en accessibilité de la base nautique de Colignon, la création et la rénovation de terrains multisports ainsi que la rénovation des équipements du complexe aquatique de la Saline.
- Dans le domaine culturel, ce sont plus de 2,6 millions d'euros qui seront inscrits pour conduire le nouveau chantier de réfection de la façade du théâtre à l'Italienne, pour l'aménagement et l'entretien du Quasar, des théâtres et salles de spectacle, la réhabilitation de la salle Imagin'Art, les travaux de confortement du manoir d'Hainneville ainsi que divers acquisitions permettant de moderniser nos équipements.
- Les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation bénéficieront d'une enveloppe de plus de 6,9 millions d'euros. La construction du Pôle Petite Enfance sur le secteur des Bassins viendra compléter une offre accessible à tous dans ce nouveau quartier au cœur de la Cité. La modernisation des écoles maternelles et primaires sera également intensifiée avec près de 3 M€ de programmes qui consisteront dans la rénovation des bâtiments et l'aménagement numérique des classes, de leur mise en accessibilité, de l'aménagement des espaces extérieurs telles les cours d'école et les aires de jeux.
Enfin, un crédit d'un million d'euros sera réservé à l'aménagement d'une nouvelle cuisine centrale au sein de l'espace René Lebas, capable de fournir à terme l'ensemble des groupes scolaires de la ville.

- La modernisation de l'administration passe également par un renouvellement de son patrimoine et de ses moyens de production. Ces investissements à hauteur de 4,2 millions d'euros contribueront à améliorer la performance du service public et permettront de réaliser des économies d'énergies en réduisant l'empreinte carbone de la commune. Des études seront menées pour développer des réseaux de chaleurs, isoler les bâtiments et remplacer les équipements énergivores. Cette démarche globale bénéficiera d'un programme renforcé de remplacement de véhicules, de matériels industriels et numériques.

4.2. Aménager et renouveler le cadre de vie entre Terre et Mer

L'attractivité de Cherbourg-en-Cotentin suppose de maintenir un cadre de vie de qualité, dans un environnement préservé. Elle implique l'aménagement et le développement des espaces urbains et maritimes.

4.2.1. Le renouvellement des quartiers

Le projet urbain vise notamment à renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers, à les décroquer en les ouvrant sur les centres historiques, à créer des espaces publics qualitatifs et des cheminements piétons pour améliorer les déplacements, à renforcer les synergies avec les grands équipements qui l'entourent, les sites sportifs, à valoriser et compléter le patrimoine végétal et le lien avec les Vallons, et à y faire émerger ou renforcer des cœurs de quartier.

La ville a ainsi décidé le réaménagement des espaces centraux du quartier Brèche du bois - haut marais- Maupas qui prévoit notamment la réfection complète de la place Jean Moulin, du square, l'aménagement qualitatif de voirie avec création d'une zone de rencontre, la piétonisation de la rue Cotis-Capel...La conception de l'aménagement a débuté en 2019 et le démarrage des travaux est prévu courant 2020 pour 2,7 millions d'euros. Le quartier Charcot/Spinel bénéficiera également de 760 000 euros de crédits afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération majeure inscrite au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans l'objectif d'élaborer courant 2019 une convention financière avec l'ANRU et tous les maîtres d'ouvrages impliqués dans ce nouveau projet de rénovation urbaine.

La ville souhaite également réaffirmer l'identité maritime de Cherbourg notamment à travers l'aménagement du quai Collins, le schéma directeur d'aménagement du secteur de Colignon, les travaux de la pointe du port de Querqueville et la poursuite des aménagements du port Chantereyne.

L'aménagement de ces espaces urbains bénéficiera d'un programme de plus de 7,3 millions d'euros dans lequel se distingueront également le renouvellement des voiries, de la signalisation et de l'éclairage publics, le développement des pistes cyclables, l'aménagement du rond-point du boulevard de l'Est ou encore la première tranche d'aménagement de la voie ferrée du Hommet.

4.2.2. Le soutien actif au logement social

Le cadre de vie comprend également le soutien à la politique d'habitat, organisé par le plan local d'habitat, dorénavant de compétence communautaire, assurant aux bailleurs sociaux l'octroi de crédits pour la construction et de réhabilitation de logements sociaux notamment sur les deux ZAC d'habitat en cours de construction.

Dans ce cadre, le budget primitif accordera 805 000 € de subventions accordées aux bailleurs sociaux (7 000 € par logements), il pourvoira au rachat de terrain et bâtiments pour plus de 600 000 euros.

Conclusion


Ce débat d'orientation traduit une nouvelle fois la qualité de la gestion financière de Cherbourg-en-Cotentin qui place notre commune dans le peloton de tête des communes de sa strate pour l'ensemble des indicateurs. Le choix d'évoluer en commune nouvelle a ainsi contribué à renforcer la situation des finances communales.

Notre qualité de gestion permet de dégager les moyens suffisants pour accomplir d'ici la fin du mandat l'ambition municipale pour le développement de notre territoire, son rayonnement et la qualité du cadre de vie. Non seulement, Cherbourg-en-Cotentin tient les engagements antérieurs des communes qu'elle a réunies, mais elle a su développer un programme d'investissement propre qui lui a permis de préparer l'avenir au service de ses habitants. Cette ambition a non seulement développé et harmonisé un service public toujours plus proche du citoyen, mais elle a également permis de développer la solidarité sur le territoire en mettant à disposition plus de services et de moyens en matière de santé, d'éducation et d'initiatives culturelles et associatives.

Le budget primitif 2020 confirmera ces axes forts de la municipalité tout en laissant à la prochaine mandature les moyens de poursuivre la construction d'une ville que l'on souhaite toujours plus solidaire, attractive, dynamique et respectueuse de son environnement.

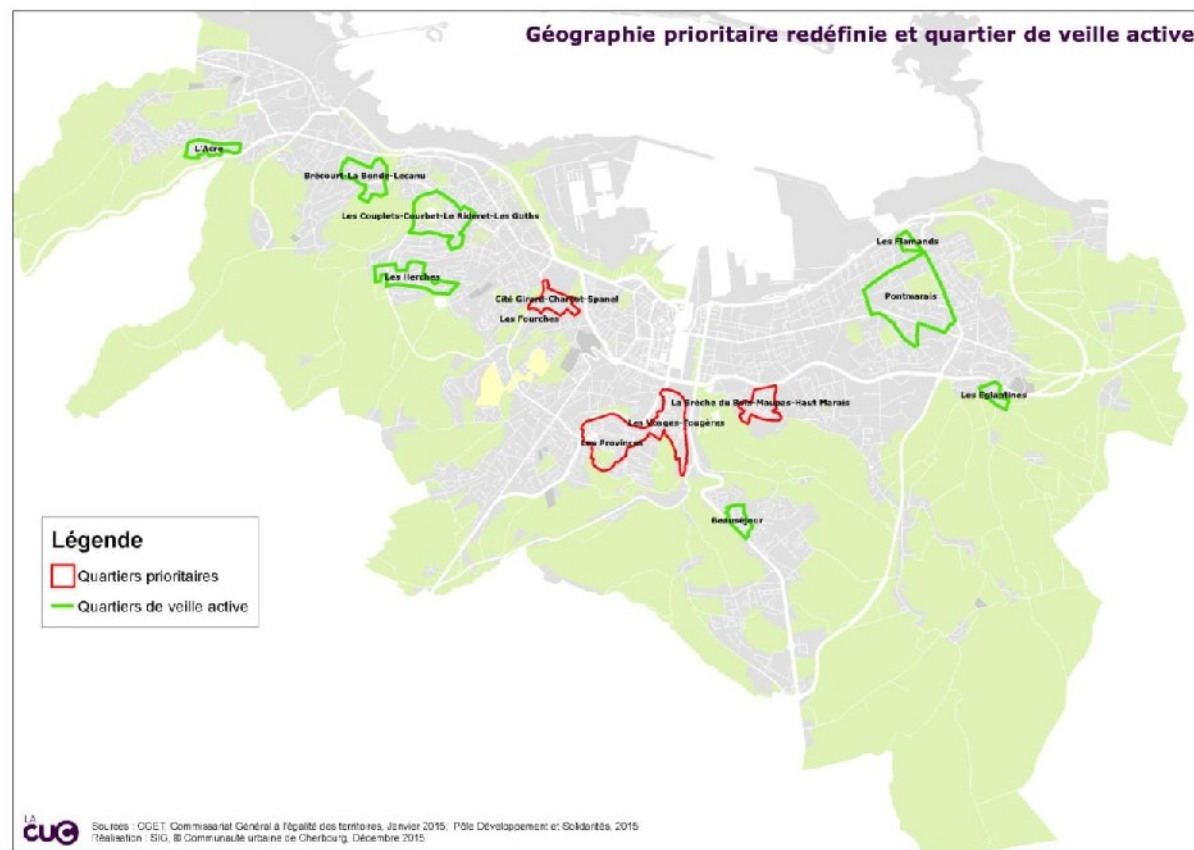
ANNEXE - DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RAPPORT SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES 2019

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 
ID : 050-200056844-20191218-DEL2019_593-DE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin comprend 11 quartiers inscrits dans le cadre de la politique de la ville : 3 quartiers prioritaires (Les Provinces, Hautmarais Maupas Brèche du bois et Les Fourches Charcot Spanel) ainsi que 8 quartiers de veille active (L'Acres, Brécourt La Bonde Lecanu, Les Couplets-Courbet-Le Rainet-Les Guittes, Les Herches, Cité Girard-Charcot-Spanel, Les Fourches, Les Flamands, Pontmarais et Les Eglantines).

L'action menée envers ses quartiers et leurs habitants est contractualisée par le contrat de ville 2015-2020. Un avenant est en cours d'élaboration afin de prolonger cette action jusqu'en 2022.



Ce rapport effectue un zoom statistique sur les quartiers de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, territoires anciennement appelés "Zones Urbaines Sensibles", seuls quartiers reconnus comme prioritaires par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

CONTEXTE TERRITORIAL

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin regroupe 181 897 habitants.

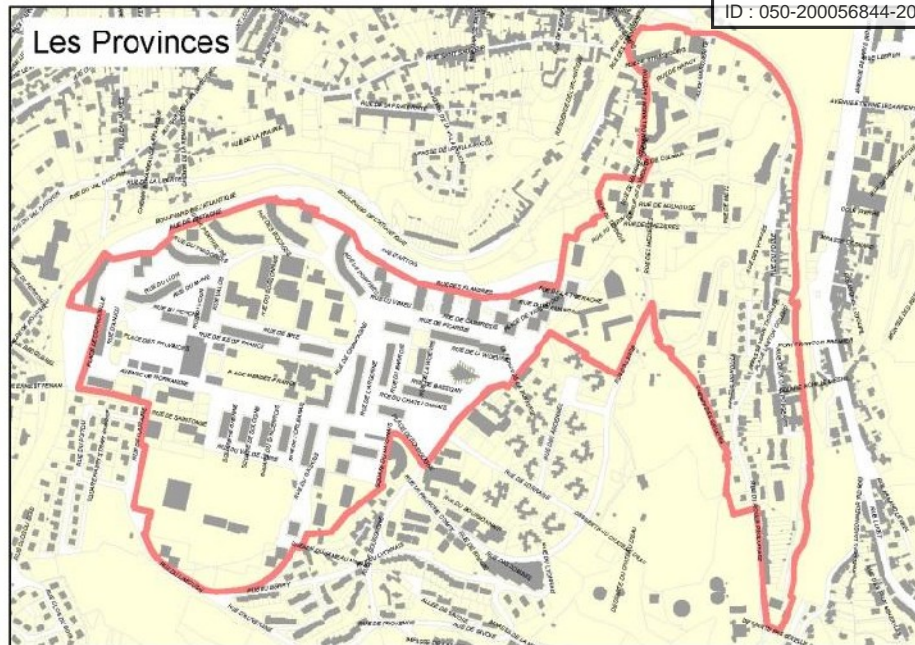
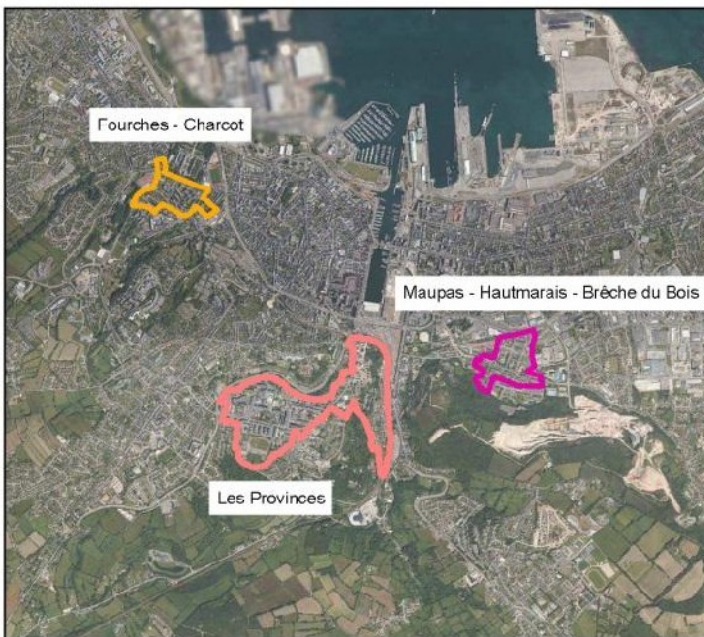
En son sein, seule la commune de Cherbourg-en-Cotentin (80 959 habitants – *source INSEE 2014*) est éligible à la politique de la ville. L'ensemble des quartiers inscrits dans le contrat de ville représente 33.46% de la population communale.

Les 3 quartiers reconnus dans la géographie prioritaire nationale représentent 9 855 habitants soit 12.17% de la population de la commune nouvelle et 26,59% de la population de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

DONNÉES STATISTIQUES DES QUARTIERS




Remarques sur données statistiques disponibles :

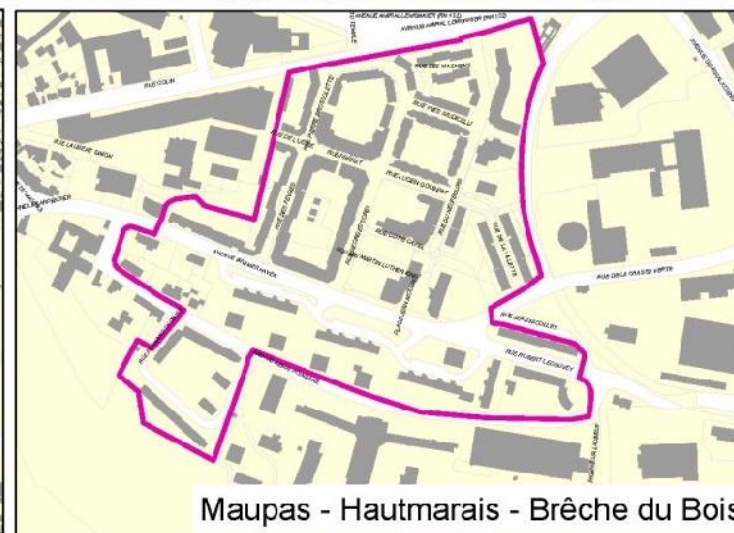
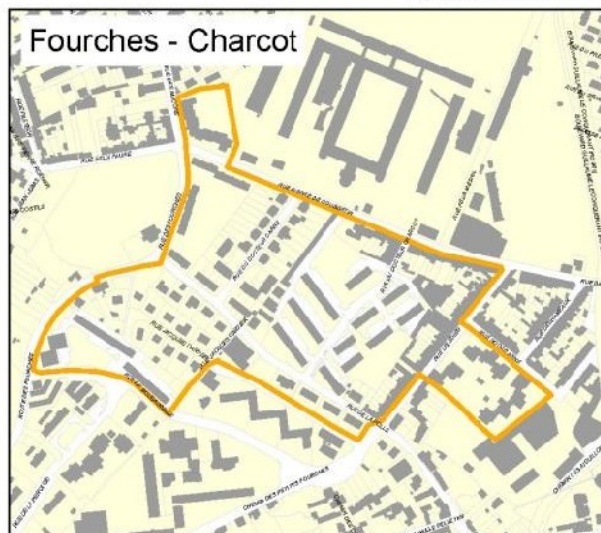
- *Suite à la création de la commune nouvelle, les données INSEE pour Cherbourg-en-Cotentin sont le plus souvent fusionnées avec les données de la seule commune déléguée de Cherbourg-Octeville;*
- *La zone territoriale de référence des données "quartiers prioritaires" n'est pas Cherbourg-en-Cotentin mais la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ; ce rapport établit donc une photographie des territoires en fonction de ces éléments.*



Quartiers prioritaires

Légende

-  Fourches - Charcot
-  Maupas - Hautmarais - Brèche du bois
-  Les Provinces



Sources : CGET, Commissariat Général à l'égalité des territoires, Septembre 2014

1. Positionnement des quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin par rapport aux quartiers prioritaires du département et de la région

	Population	Jeunes de 0 à 14 ans (%)	Réussite au Brevet (%)	Taux de pauvreté (%)	Taux d'emploi des femmes (%)	Taux d'emploi des hommes (%)	Taux de vacance (%)	Logements sociaux (%)
Ensemble des QPV CEC (CO)	9 855	25.6	84.2	42.1	42.7	56.1	10.4	53.3
Total CO	37 055	16.1	87.2	14.5	51.7	60	9.8	25
Ensemble des QPV du Département de la Manche	15 998	22.3	84.5	40.1	44.8	56	8.1	21.3
Total du Département de la Manche	499 919	17.3	85.9	12.7	61.5	68.1	8.1	12.8
Ensemble des QPV de la Région Normandie	194 452	25.3	78	43.8	39.5	49.9	7.3	25.7
Total Normandie	3 328 364	18.5	84.8	13.5	59.8	66	7.3	15.3

(source : Atlas des quartiers de la politique de la ville, CGET – Septembre 2017)

2. Données statistiques des 3 QPV Cherbourgeois

	Les Provinces			Hautmarais Maupas Brèche du bois			Les Fourches Charcot Spanel			Cherbourg-Octeville		
	2013		Evolution	2013		Evolution	2013		Evolution	2013		Evolution
Population	6 672			1 754			1 429			37 055		
Caractéristiques socio-démographiques	2015											
Part des femmes	46,6			52,2			51,7			52,2		
Part des personnes de 0 à 24 ans parmi la population	38,9			43,7			32,7			31,2		
	2013	2014		2013	2014		2013	2014		2013	2014	
Part des familles monoparentales parmi les ménages	19,3	19,6	▬	21,4	21,1	▬	16,9	19,9	↗	9,4	nd	
Part des ménages de 5 personnes et plus	5,7	5,2	▬	9,2	8,8	▬	nd	nd		nd	nd	
Emploi	2015											
Part des personnes de 15 à 24 ans ayant un emploi	48,6			47,5			60,3			71,4		
Part des emplois précaires	28			26			27,1			21		
Education	2010			2010			2010			2010		
Part de la population sans diplôme ou avec niveau inférieur au BAC	80,2			83,3			60,9			nd		
Revenu, niveau de vie	2013	2014		2013	2014		2013	2014		2013		
Part des ménages imposés	24,6			30,7			34,1			50,3		
Revenu déclaré médian (en euros) par unité de consommation	9 020	9 306	↗	10 574	11 188	↗	11 794	12 668	↗	17 942		
1er quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	3 636	3 728	↗	6 656	6 106	↘	5 396	5 164	↘	10 306		
3ème quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	15 506	15 776	↗	17 244	17 158	↘	20 060	20 360	↗	26 510		
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	45,1	44,8	↘	35,8	34,5	↘	35,3	34,6	↘	19,7		
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	63,7	63,2	▬	56	54	↘	50,6	47,8	↘	30,1		
Prestations sociales	2013	2016		2013	2016		2013	2016		2013		
Nombre d'allocataires	2 389	2 138	↘	525	418	↘	423	361	↘	8941		
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	1088	973	↘	220	160	↘	221	201	↘	3 016		
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 100% de prestations sociales	648	554	↘	128	94	↘	139	125	↘	1 752		

(source : Evaluation à mi-parcours du contrat de ville, CGET Agglomération Le Cotentin- Novembre 2018)